PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 18 mai 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en l'Hôtel de Ville le 11 mai 2020 sous la présidence de M^me^ Brigitte TERRAZA, Maire.

Après avoir remercié l'ensemble des présents, Mme le Maire déclare la séance ouverte.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	×		
Isabelle DESBORDES	×		
Bernadette CENDRES -BARBÉ	×		
Frédéric GIRO	×		
Nathalie GRIN	×		
Jean-Denis DUBOIS	×		
Emmanuelle LAMARQUE	×		
Didier POUVREAU		Isabelle BESSON	×
Isabelle BESSON	×		
Gérard AYNIÉ	×		
Catherine CESTARI		Isabelle DESBORDES	×
Jean TORTELLA		Bernadette CENDRES -BARBÉ	×
Marie ROUMILHAC		Brigitte TERRAZA	×
José BARATA		Jean-Denis DUBOIS	×
Christine COLSON-TABOURET		Nathalie GRIN	×
Pierre CHASTANG	×		
Lucie BELRAIN		Gérard AYNIÉ	×
Pierre CHAMOULEAU	×		
Stéphanie VIOLEAU		Pierre CHASTANG	×
Jean-Robert BARBÉ			×
Guillaume BOURROUILH-PARÈGE	×		

Jean BATTINI		Brigitte TERRAZA	×
Agnès DUPONT-PHILIPPE		Pierre CHAMOULEAU	×
Nicolas TREZEGUET		Frédéric GIRO	×
Sylvie DESCAMPS		Emmanuelle LAMARQUE	×
Eric VEISSIER	×		
Marc RAYNAUD			×
Philippe SEGUINEAUD	×		
Michel HOSTEINS			×
Hortense CHARTIER	×		
Myriam DUCLERC			×
Gérard BOURG	×		
Emmanuelle PETIT-CHOTARD		Hortense CHARTIER	×

Ordre du jour Conseil Municipal du 18 mai 2020		
Brigitte TERRAZA	2020.01.01	Modalités exceptionnelles d'organisation de la séance du Conseil municipal
Isabelle DESBORDES	2020.01.02	Approbation du Compte de Gestion 2019
Isabelle DESBORDES	2020.01.03	Approbation du Compte administratif 2019 du budget principal
Isabelle DESBORDES	2020.01.04	Affectation des résultats de l'exercice 2019 du budget de la commune
Isabelle DESBORDES	2020.01.05	Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes (FDAEC) pour l'année 2020
Brigitte TERRAZA	2020.01.06	Projet de requalification du centre-ville – phase 2 – extension de l'école maternelle Picasso et requalification de l'ALSH Ile aux enfants - autorisation de programme / crédit de paiement - actualisation

Brigitte TERRAZA	2020.01.07	Plan de soutien aux associations brugeaises 2020
Isabelle DESBORDES	2020.01.08	Subventions aux associations pour l'exercice 2020
Nathalie GRIN	2020.01.09	Subvention au CCAS de Bruges 2020
Isabelle DESBORDES	2020.01.10	Soutien aux usagers des services publics locaux et aux commerçants – gratuité, dispositif d'exonération et modification des tarifs de la restauration scolaire
Isabelle DESBORDES	2020.01.11	Fiscalité locale : vote des taxes
Isabelle DESBORDES	2020.01.12	Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2020 : Présentation du rapport d'orientations budgétaires
Isabelle DESBORDES	2020.01.13	Adoption du budget primitif 2020 de la commune
Bernadette CENDRES-BARBE	2020.01.14	Bilan des cessions et acquisitions foncières 2019
Isabelle DESBORDES	2020.01.15	Modification du tableau des effectifs

Introduction de Brigitte TERRAZA, Maire de Bruges

« Madame le Maire Mesdames, messieurs,

Chers Collègues,

Nous ouvrons ce conseil municipal sur une nouvelle ère : les 2 mois qui viennent de passer ne resteront pas sans conséquence sur notre quotidien. Et je sais que chacun, ici, en a conscience.

Je veux d'abord avoir une pensée pour l'ensemble des Brugeais mais aussi des Français mobilisés pour que le pays continue de tourner, pour que personne ne manque de rien d'essentiel, pour que nous restions en sécurité, pour que les services publics maintiennent leurs missions, pour que les plus faibles n'aient pas à plier un peu plus sous le poids de cette crise sanitaire.

Je veux aussi avoir une pensée émue pour les professionnels de la santé, en première ligne dans ce combat parfois mortel, ainsi que les victimes de cette pandémie majeure dont on sait maintenant qu'elle n'est pas terminée.

Je veux enfin exprimer ma fierté d'avoir, à Bruges, une communauté bénévole et solidaire active et réactive, dont vous avez fait pour beaucoup, partie durant ces 55 jours. C'est un signe de maturité citoyenne des Brugeais qui prouve, si on en doutait, que l'esprit collectif est plus que jamais vivant dans notre ville.

Je veux aussi saluer le sens des responsabilités qui vous a conduit, pour la très grande majorité d'entre vous, à accepter les conditions particulières de cette séance plénière. Je pense qu'il est de notre devoir de montrer l'exemple en toute circonstance. Les présences sont divisées par deux, afin de répondre aux exigences sanitaires et aux règles de distanciation physique qu'on attend de nos concitoyens à l'extérieur. Cela n'enlèvera rien, je l'espère, à la qualité des débats attendus pour des sujets aussi importants que le budget ou encore les mesures prises pour cette sortie de confinement.

Je veux aussi témoigner de la mobilisation des collectivités, comme la Ville de Bruges, dans cette crise majeure. Dans le flou des décisions de l'Etat, dont nous avons suivis le feuilleton durant ces 55 jours, les collectivités locales ont su prendre l'initiative sur bien des dossiers, avec l'expertise locale exigée mais sans toujours les moyens nécessaires. Et, en élue républicaine, je reste de surcroît profondément choquée de la culpabilisation que certains citoyens ont à subir. Le dernier épisode de cette volonté de contrôle est des plus choquants : ainsi, les enfants qui exprimeraient une quelconque critique du gouvernement dans le cadre de la reprise des cours se verraient convoqués par la direction scolaire avec leurs parents et l'autorité en seraient informée ! La violence du pouvoir et son jacobinisme sournois pénètrent jusqu'aux livrets de consignes des enseignants et la conduite à tenir face à des enfants et il est légitime d'être offusqué, comme le sont aujourd'hui enseignants et parents d'élèves.

Nous réapprenons la vie sociale, et en élus responsables, nous avons à décider ce soir des actions qui défendront l'intérêt général des Brugeais. Chers Collègues, soyons constructifs, débattons avec ouverture et sans arrière-pensée, montrons-nous dignes de notre mandat.

Et je vous propose pour conclure une minute de silence pour les soignants et victimes de cette tragédie sanitaire. »

Minute de silence.

I - DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE

Secrétaire de séance : **Monsieur Pierre CHAMOULEAU et Monsieur Pierre CHASTANG** secrétaire suppléant.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire demande au secrétaire de séance de bien vouloir confirmer que les registres des délibérations et des décisions sont conformes au procès-verbal.

Madame le Maire déclare qu'avant de passer aux décisions, elle souhaite donner deux informations, l'une sur le plan de reprise d'activité et l'autre sur le chantier du centre-ville. Après, évidemment, ils passeront à la lecture des décisions prises.

Mme CHARTIER signale l'arrivée de Marc RAYNAUD dans leur groupe.

Mme le Maire rappelle qu'effectivement, ils accueillent Monsieur RAYNAUD puisque Fabienne DUMAS, qui a été élue à la Commune du Bouscat, a démissionné du Conseil Municipal de Bruges.

Donc, dans l'ordre d'arrivée ou de succession, c'est effectivement Monsieur RAYNAUD qui rejoint le Conseil Municipal. Elle souhaite la bienvenue à Monsieur RAYNAUD et elle annonce qu'il a donné sa procuration pour la séance de ce soir qui se tient, elle le rappelle à effectif réduit, pour tenir compte des mesures de distanciation physique.

Concertant la reprise d'activité, l'assemblée a reçu les éléments envoyés à tous par le Directeur Général des Services. Elle ne va pas reprendre ce qui avait déjà été envoyé, mais va néanmoins résumer un peu : dès le lundi 16 mars, elle rappelle qu'ils avaient mis en place la cellule de crise de la Ville de Bruges, avec des objectifs : éviter la propagation du virus, appliquer et favoriser le confinement, éviter les déplacements des usagers et des agents, garantir les services essentiels de la population et assurer la sécurité et la protection maximale des agents, devant être en présentiel. Un plan de continuité des services a été mis en place, en recensant les besoins essentiels, ceux qui avaient émergé de la pandémie, notamment l'assistance aux personnes les plus fragiles, les plus âgées, les mesures pour répondre aux nécessités impérieuses et la préservation des biens et des personnes, pour toute la population.

Encore une fois, elle remercie le personnel de la Ville qui s'est mobilisé même en dehors de son champ professionnel habituel. Ils ont demandé l'autorisation, puisqu'ils étaient sur des postes qui n'étaient pas nécessairement en présentiel, à aller renforcer des équipes qui elles avaient besoin de renfort, comme celles du CCAS, du portage de repas, etc. Ils y reviendront.

Dès le 11 mai, ils avaient déjà anticipé, ils ont mis en route l'élaboration du plan de reprise d'activité et évidemment, ça a été un exercice très compliqué, parce qu'ils n'avaient pas de consignes. Le gouvernement annonce la reprise, mais évidemment, tout le monde voulait repartir en même temps et aucune consigne n'avait été donnée. Ça a été très compliqué d'obtenir des renseignements auprès de la préfecture, auprès des divers interlocuteurs de l'État et donc, ils ont essayé de faire au mieux et Madame le Maire trouve qu'à Bruges, ils s'en sont plutôt bien sorti, mais ça demande des ajustements quotidiens. Elle insiste : « quotidiens » elle l'a dit dans son propos introductif, les communes n'ont, de la part de l'État que des discours et des consignes complètement contradictoires entre le ministre de l'Éducation, le Premier ministre… Mais la Commune de Bruges a plutôt bien réussi cette reprise pour l'instant. Elle espère que ça va durer et ils continuent encore aujourd'hui, à adapter.

Les principes fondamentaux étaient, bien sûr, les missions de services publics, en conséquence des exigences gouvernementales, elle pense, à l'éducation, mais pas uniquement ; la sécurité des agents et des usagers à assurer, et une meilleure application possible des mesures sanitaires et des gestes barrières.

Pour l'équipe municipale, sur le lieu de travail : les mesures barrières, l'accueil physique restreint dans la mesure du possible, un système de prises de rendez-vous généralisé. Pour les services où la systématisation des prises de rendez-vous n'est pas opérationnelle, des plages d'accueil du public, avec, bien sûr des équipements et des aménagements des postes de travail pour ménager les salariés en face-à-face.

Pour la réouverture des écoles et des crèches, des organisations ont été reconfigurées afin d'assurer l'application des mesures barrières : une rotation des équipes, toujours dans l'idée, comme durant le confinement, si une équipe est bloquée, parce que dans le cas d'une suspicion de COVID, le cluster est isolé, tout le monde connaît le principe, dans ce cas, une équipe est immédiatement en capacité de venir en relais pour assurer le service. Les agents, dont les missions le permettent, exercent également à distance, dans un cadre assurant de garder une sociabilisation minimale avec son équipe. Il est vrai que, ce n'est pas spécialement du « télétravail », ce qui a été fait pendant le confinement, mais ça tend vers le télétravail. Ça a été du travail à domicile, qui n'a pas été organisé en tant que tel comme du télétravail, mais, pour autant, certaines organisations se prêtaient un jour, deux jours…

Le point sera fait avec les salariés, mais après le déconfinement et une fois que les choses seront revenues à la normale, ce que Madame le Maire espère à la rentrée, il faudra capitaliser sur ces nouveaux modes d'organisation du travail qui peuvent, aussi, rendre service aux salariés en leur permettant de travailler tout à fait bien, mais en évitant de se déplacer, de faire un trajet long… elle trouve que ça a aussi du sens. Évidemment, il faut aussi garder un contact avec la collectivité, donc, il leur reviendra d'organiser cela avec les salariés et les représentants du personnel.

Pour les agents qui ne sont pas dans ces catégories-là, tout a été mis en place : des protocoles, des postes aménagés, des masques, des kits de produits, des dispositifs, des chevalets en plexiglas, des produits virucides… et donc, un guide sanitaire qui a été mis en place pour l'ensemble de la Ville. Depuis le début, et de façon constante, les représentants du personnel ont été associés en permanence et ils ont travaillé de concert.

Un comité technique a été organisé le 7 mai, pour présenter ce plan de reprise d'activité. Elle propose de communiquer les chiffres qu'ils ont depuis mardi, date de la reprise des écoles. À Bruges, ils ont opté pour ce qui était prévu au départ, aménageable selon les communes :

Grandes sections de maternelle, CP et CM2, à ce jour, sur 700 élèves qui étaient potentiellement concernés, 275 enfants ont été accueillis sur le temps scolaire. Madame le Maire rappelle que le temps scolaire est divisé par deux, puisque l'effectif des classes est divisé par deux, un groupe A fait le lundi – mardi et un groupe B fait le jeudi et le vendredi avec le même programme. Donc, pour le temps qui n'est pas scolaire, mais qui n'est pas le mercredi, c'est-à-dire soit lundi – mardi, soit jeudi – vendredi, en fonction du groupe d'appartenance de l'enfant, l'État a demandé aux collectivités de pouvoir organiser un temps dit « parascolaire », pour le différencier du « périscolaire » qui concerne le soir et le matin. Il y

avait donc, le 12 mai, 10 enfants en parascolaire, et 16 le 13 mai. Elle pense qu'il y en a 17 à ce jour, ce n'est pas un nombre très important pour l'instant.

Concernant les crèches, une section de 5 dans chaque crèche a été ouverte, et deux sections de sections de 5 dans l'une des crèches, en tout, il y a 30 enfants accueillis à ce jour en structures collectives. Ils ont fait le tour avec Emmanuelle et les choses se passent très bien pour l'instant. Mais elle reconnaît que là, ils ne sont pas en capacité, au regard des normes très, très exigeantes de l'État de pouvoir reprendre tous les enfants. Ils ont interrogé les parents. La chance qu'ils ont, est que jusqu'au mois de septembre, a priori, jusqu'aux vacances d'été, l'offre qu'ils sont en mesure de faire convient à la demande des parents qui ont des enfants aujourd'hui inscrits en crèche, ce qui est plutôt bien.

Ensuite, bien entendu, sur le déconfinement, la grosse opération et elle remercie l'assemblée, a été la distribution des masques. Elle souhaitait revenir sur les options. Tout le monde a compris que la métropole a fait un achat de 2 millions de masques auprès de 4 fournisseurs différents. Ces 2 millions avaient vocation à couvrir les besoins de la métropole : 800 000 masques ; du Conseil départemental et également de certaines intercommunalités comme Angoulême et Libourne. Ce qui avait été convenu avec la métropole, c'est que les 28 villes de la métropole étaient dotées de manière concomitante. C'est-à-dire que si, sur les 800 000 masques, ils en recevaient 100 000, il y avait 100 000 au prorata du nombre d'habitants des villes, ces 100 000 étaient distribués aux 28 villes et ainsi de suite, de façon à éviter qu'une ville soit complètement servie le 5 mai, et que la dernière soit servie le 18 mai, par exemple. La Métropole souhaitait, au départ, organiser pour l'ensemble des villes, une distribution par voie postale. Plusieurs maires n'ont pas été d'accord avec ça, parce qu'ils sentaient bien, aux propos du Directeur régional de la poste, qu'ils avaient invité à une réunion, que cette distribution des masques n'était pas garantie, compte tenu des difficultés qu'il y avait eu avec la poste pendant le confinement, et ils ont pensé qu'une distribution au plus près du territoire, était plus intéressante. Ils ont malgré tout profité et Madame le Maire les en remercie, de tout ce que le service informatique de la métropole a fait. Il a notamment croisé des fichiers de taxes d'habitation, avec uniquement, pour cette application-là, la CNIL qui avait été saisie pour conforter cette démarche, avait été très précise là-dessus, à partir de ce fichier de taxes d'habitation, qui, par définition, s'agissant des taxes d'habitation de 2018, ne couvrait pas les situations de 2019.

Du coup, ça explique que sur Bruges, il n'y a pas eu exactement, bien sûr, le nombre de gens qui correspondaient parfois à l'adresse. Donc 185 bénévoles, que Madame le Maire remercie à nouveau, se sont proposés : 27 élus et plus d'une vingtaine d'agents ont été mobilisés sur ce premier round. Elle pense que ce choix d'avoir fait eux-mêmes la distribution prend tout son sens aujourd'hui. Dans certains quartiers de Bordeaux, à Villenave-d'Ornon, Bègles, Pessac, Mérignac… C'est très compliqué et il y a encore des habitants qui n'ont pas leur masque. Depuis une semaine, certaines communes qui devaient être livrées par la poste, ont engagé, finalement au dernier moment une distribution au plus près des gens, sans l'organiser, alors qu'eux, ont constaté la logistique et l'organisation que ça représentait en amont.

M. BOURG pense qu'ils auraient pu organiser différemment, il s'en était d'ailleurs expliqué avec Monsieur le DGS. Il était partisan du fait qu'il y ait des pôles de distribution sur la Ville et que la population vienne, armé du livret de famille, pour justifier du nombre de personnes par ménage et qu'à partir de là, soient distribués les masques directement. Il n'appréhendait pas

bien, dans cette période de psychose, de Corona virus et de transfert de virus, qu'on se balade dans les rues, d'aller sonner aux portes, mettre dans les boîtes aux lettres, dans les halls d'immeubles pour distribuer. Il s'en est expliqué, la commune a pris une autre décision.

Mme le Maire rappelle qu'ils avaient évoqué cette solution, mais au lieu de déplacer 180 bénévoles qui avaient été équipés correctement en masques, en gants, en solutions hydro alcooliques, ça aurait été 20 000 personnes qui se seraient déplacées dans la Ville. Elle rappelle que déjà au marché, lorsqu'il y a dix personnes devant l'étal d'un commerçant, la distanciation sociale est difficile à gérer et là, elle pense que ça aurait été très compliqué, d'autant que des personnes n'auraient pas pu venir aux heures des permanences proposées. Elle précise que ce que Monsieur BOURG a proposé a été l'une des solutions qui avaient été envisagées, mais en deuxième recours. Ils se sont dit que faire déplacer les gens était quelque chose de risqué, elle fait remarquer que pour les masques, tout le monde se précipite. Elle en conclut que c'était quelque chose de très sensible. Elle rappelle que, par contre, dans certaines résidences collectives importantes, ils ont organisé des distributions en bas d'immeubles. Ça a été organisé par le bénévole qui était en charge de ces résidences-là, il a mis un petit papier dans les boîtes aux lettres de sa résidence, disant que le lendemain, il serait là de « telle heure à telle heure », proposant aux gens de venir. Et ça, ça a marché très bien effectivement. Mais l'idée était de ne pas faire déplacer les gens.

M. BOURROUILH-PARÈGE souhaite juste rebondir sur la distribution de masques. Il pense qu'ils l'ont tous expérimentée en tant que bénévoles, tout le monde était mobilisé, il veut rappeler, il l'a déjà dit à Isabelle DESBORDES le jour de la distribution, dans l'urgence, que ce soit au niveau local ou national, il pense que c'est une situation inédite et que l'équipe communale a pris une bonne décision et il tient à saluer l'organisation de distribution des masques. C'était, dit-il, redoutablement efficace. Il demande si l'ensemble des Brugeais a, à ce jour, était doté.

Mme le Maire a fait le point cet après-midi. Aujourd'hui, il reste 50 foyers qu'ils n'ont pas pu toucher. Mais depuis la distribution du 7 mai, il y a eu cinq binômes d'agents municipaux, la municipalité a mis en back-office, une organisation, tous les jours, il y avait entre 200 à 300 mails et 200 à 300 appels téléphoniques suite à des boîtes aux lettres qui avaient été visitées. En gros, entre le week-end des 7, 8 et 9 mai, il y a eu à peu près 75 % des masques qui ont été donnés. Mais 25 %, ça représentait quand même 5 000 masques et l'idée, était de voir comment être efficace. Les gens avaient le petit document que vous leur mettiez dans les boîtes aux lettres, ils se sont fait connaître, trois personnes reprenaient, par quartier, par secteur… et tous les soirs, la liste était donnée aux différentes équipes municipales et le lendemain, la distribution reprenait. Elle rappelle qu'il y a eu une autre difficulté, qui était l'arrivée des masques.

Tous les jours, ça changeait : une entreprise était dans les Charentes, une autre, de Bruges : Monsieur BACQUEYRISSES qui fabrique des masques, une entreprise à La Teste aussi, et d'autres. Donc, la métropole, avait prévenu qu'elle ne pourrait pas garantir aux communes à trois ou quatre jours près, en fonction des arrivages. La veille, la municipalité était inquiète parce qu'ils n'étaient pas sûrs, le 6, d'avoir les masques le 7. Ils ont pu les avoir le 7 au soir et c'était compliqué.

M. BOURG indique que pour lui, une chose est sûre, c'est qu'il n'incrimine absolument pas la municipalité sur les différents aspects et difficultés. Par contre, il veut pousser un gros cri sur

l'inorganisation du gouvernement, les défections des élus, des grands élus, les défections de l'organisation de la médecine nationale, la mise de côté des médecins généralistes de quartiers, qui ont été écartés, carrément, de tout cela. Il ne veut pas pousser le trait plus loin, mais pour avoir lu le Nuremberg de la santé, il est certain qu'on en reparlera.

Mme le Maire précise qu'elle l'a dit de façon assez soft, en début de réunion, mais elle suppose qu'ils ont bien compris et entendu que les maires ont et ont encore aujourd'hui, à gérer des familles qui ne pourront pas reprendre le boulot, parce qu'ils sont dans l'incapacité d'accueillir les enfants sur le parascolaire. Elle rappelle que les normes d'encadrement pour les enfants ne sont pas les mêmes selon qu'il s'agisse de personnel municipal, elle a un animateur pour 10 enfants, ils en acceptent, à la limite, 12, alors que c'est 15 pour l'enseignement. Elle considère que tout est très compliqué. Ils essayent de faire au mieux avec leurs moyens, jusqu'à début juin, les gens sont encore en chômage partiel, donc, ça pose moins de problèmes, mais elle pense qu'au mois de juin, ils vont avoir des parents qui vont légitimement ne pas être contents, mais : « À l'impossible, nul n'est tenu » et surtout, concernant les 59 pages de procédures sanitaires (elle qui fait partie du personnel hospitalier), elle plaisante en disant qu'on peut avoir de l'Ebola dans les écoles, personne ne risque d'être contaminé. Tant mieux, mais elle pense que le gouvernement se couvre en mettant des dispositifs compliqués, sauf que derrière, tout cela mobilise des gens et une énergie inimaginable. C'est très compliqué. Ils interdisent de croiser des groupes, ce qui veut dire que parfois, pour quatre enfants qui mangent, il faut avoir un adulte pendant deux heures. Elle remercie Monsieur VEISSIER de son intervention.

M. SEGUINEAUD souhaite compléter les propos de son collègue Gérard BOURG, il voulait donner son sentiment d'élu d'opposition quant à la gestion de ces moments si compliqués. Voilà maintenant plus de cinq mois que le Conseil s'est réuni dans cette salle. Les circonstances et le drame sanitaire mondial, ont obligé chacun à prendre soin de soi et de ses proches, obligés à vivre différemment, obligés de se rendre compte combien de métiers, trop souvent anonymes étaient importants pour le bon fonctionnement de la société et des collectivités, obligés de revoir tous les codes de fonctionnement dans les entreprises, obligés de constater combien, sur le plan humain, les plus faibles de la société ont souffert et souffrent encore, Madame le Maire vient de le dire obligés de regarder combien l'économie du pays n'a pas fini de souffrir avec les drames que cela comporte. Combien les codes sociaux sont en train d'évoluer et sans vouloir réduire la liste à son propos, Monsieur SEGUINEAUD n'oubliera évidemment pas tous les personnels soignants et non soignants des EHPAD ainsi que ceux des cliniques et des hôpitaux. Durant cette période, il constate que Madame le Maire a dû faire face, aussi, à tout cela et ce n'est pas rien, elle vient de le rappeler. Sur Bruges, vivre au fur et à mesure que la situation évoluait, avec son lot de tracasseries, d'incohérences, voire parfois de craintes, quant à la prise de décisions, se demander si l'on a pris la bonne ou pas ? Mais quoi qu'il faille, il fallait avancer. Il suppose que Madame le Maire a dû se poser cette question à bien des reprises. Alors, Monsieur SEGUINEAUD invite Madame le Maire à ne pas voir en lui, celui qui va dire que telles ou telles décisions qui ont été prises ne sont pas les bonnes, tant cette situation est exceptionnellement complexe. Certes, il constate que l'information a circulé. Les rapports sont arrivés jusqu'à tous. Même des lettres de félicitations que lui-même a reçues. Il a reçu une lettre signée de la main de Madame le Maire, le remerciant à nouveau de sa mobilisation exceptionnelle alors qu'à cette date, ils n'avaient eu aucune rencontre et aucun échange. Il a la lettre avec lui. Il déclare qu'il aurait apprécié cette lettre s'ils avaient pu participer aux discussions, échanger sur les prises de décisions, avoir

des échanges, donner un avis, voire une expertise. Mais il regrette que rien de tout cela n'ait eu lieu. Il constate que Madame le Maire a fait des choses formidables avec les équipes, il l'en félicite, mais regrette qu'elle ait oublié l'opposition.

Mme le Maire invite Monsieur SEGUINEAUD à ne pas polémiquer là-dessus, elle reconnaît qu'il a raison de dire ce qu'il pense, elle rappelle juste, comme il l'a dit, qu'il y avait une situation d'extrême urgence, que l'équipe aux affaires, encore aujourd'hui, c'est la leur et elle l'a informé du plan, elle avait demandé au DGS d'envoyer régulièrement les documents concernant tout ce qui était fait et ceux-ci étaient denses et complets. Elle considère donc l'avoir bien informé. Elle indique que les autres communes sont pareilles que Bruges. Qu'à la métropole, la première commission réunie a eu lieu, il y a quinze jours, c'était le jeudi 30 avril. Jusqu'au jeudi 30 avril, il n'y a eu aucune commission réunie qui informe les 105 Conseillers communautaires alors qu'il y a eu des décisions importantes à prendre à la métropole, notamment sur le volet économique qui est de sa compétence. Elle rappelle que les ordonnances ont donné, aux Maires et au Président de l'intercommunalité des pouvoirs, qu'ils pouvaient mettre en place sans réunir leur Conseil, c'était exceptionnel. Il est vrai qu'ils se voient aujourd'hui et qu'elle aurait pu se dire qu'elle attendrait le mois de juillet. Elle n'a pas voulu le faire, elle a préféré faire un Conseil, justement, au début du déconfinement. Elle entend ce qu'il dit, il le regrette, mais encore une fois, elle lui demande de noter que c'est une période extrêmement particulière. Elle reconnaît que l'on peut toujours plus échanger… mais, là, ils étaient vraiment, actif tous les jours, au quotidien, du matin au soir…

Monsieur SEGUINEAUD fait remarquer qu'ils auraient pu l'aider.

Madame le Maire ne le pense pas. Ce qu'elle veut dire, c'est qu'honnêtement, dans cette situation, heureusement qu'ils étaient aux affaires depuis un bout de temps, parce qu'ils ont dû mobiliser des réseaux, des connaissances de la Ville, il ne réalise pas, mais elle affirme que tout cela a été important. Ce qu'elle entend, c'est qu'il regrette, comme depuis six ans de ne pas être plus associé aux décisions. Peut-être qu'un jour, il le sera, mais en attendant, ils ont été informés et elle le répète, les communes de la métropole, s'il fait un point autour de lui, il verra qu'elles n'ont pas été mieux à cet égard que la Ville de Bruges.

Monsieur SEGUINEAUD a trois petites questions

Monsieur BOURG ne veut pas entrer dans une polémique stérile. Pour compléter ce que son collègue vient de dire, il est évident il ne va pas compléter parce qu'il approuve ce qu'il dit sur le fond, ce qu'il veut dire, c'est que Madame le Maire, qui n'a jamais été dans l'opposition, ne se doute pas de la frustration qu'il peut y avoir pour des élus qui ont viscéralement l'engagement public au cœur et qui dans une situation aussi exceptionnelle que cela, se sentent pendant des semaines sur la touche. Il entend ce qu'on lui dit, mais il invite l'assemblée à se mettre à leur place : ils sont confinés, sont chez eux, tournent en rond, se posent des questions sur leur commune, sur les concitoyens, sur elle, parce que malgré tout, ils l'aiment bien, il le dit sans fard, il ne le cache pas et il trouve que son collègue a parfaitement raison de dire qu'ils sont là, certes avec des informations, mais sans aucune latitude d'action.

Monsieur SEGUINEAUD à trois questions :

Y aura-t-il ou non, c'est une question qui lui a été posée, une autre distribution de masques prévue si la pandémie continuait à sévir ?

A-t-elle eu un nombre de cas de COVID à Bruges ? A-t-elle été informée du nombre de personnes touchées par le COVID ?

A-t-elle travaillé, ou commencé, ou fini, sur ce qui est prévu en cas d'une deuxième vague ?

Madame le Maire indique qu'une deuxième distribution de masques à Bruges n'est aujourd'hui, pas envisagée, dans une globalité des 20 000 habitants. Ils doivent faire face, à certains lots, heureusement très peu à Bruges, c'était le fournisseur charentais, mais les tout premiers, avaient un problème. Les bleus sont parfaits, les noirs aussi, il faut savoir les poser. Une dame a dit à Isabelle DESBORDES que son masque était nul. Mais en fait, elle l'avait mis…

Monsieur SEGUINEAUD enchaîne… « Sur la tête » ?

Madame le Maire ajoute qu'ils ont vu avec la métropole, ils ont récupéré des suppléments, notamment ces masques blancs, ceux qui les ont eus, au premier lavage, ils commençaient à s'abîmer, donc, ils vont en redonner. Une dotation complémentaire a été commandée, mais sera plutôt à destination du CCAS, pour des gens qui n'auront pas la capacité financière à acheter les masques, il y en aura à la demande. Ça, c'est prévu avec Nathalie et ils renouvelleront autant que besoin.

Monsieur SEGUINEAUD suggère de faire des stocks.

Madame le Maire indique que le nombre de COVID à Bruges est une question qu'ils ont souvent posée à la préfète et à l'ARS, mais ils n'ont pas de chiffres à donner. Ce qui est sûr, c'est que pour savoir si les gens ont eu le COVID, il aurait fallu qu'ils soient testés. Elle ne va pas refaire le débat sur les tests. Certains ont été testés, dans 25 % des cas, il a été reconnu, par l'État, que ce sont de faux négatifs. Ce qui est sûr, c'est qu'autour d'eux, Madame le Maire en connaît très peu et donc, en étant toujours en relation avec le directeur du CHU de Bordeaux qui est un de ses amis, il lui a dit qu'ils n'avaient pas eu la vague, qu'ils avaient pu accueillir des gens de Mulhouse et d'Île-de-France… elle connaît également avec le DG du CHU de Strasbourg, ça n'a pas été la même chose. Il lui a dit : « C'est une médecine de guerre depuis un mois ». Le Département de la Gironde est un de ceux qui a été le moins touché de toute la France. Donc, elle n'a pas de chiffre et l'ARS, n'a pas souhaité les communiquer. Y aura-t-il une seconde vague ? Elle ne le sait pas, pour l'instant, ils travaillent sur le déconfinement suite à la première vague et s'il y a une deuxième vague, ils aviseront. Mais ils seront riches de l'expérience de la première. Et elle pense que l'État, elle l'espère aussi, en aura tiré les conséquences au niveau national sur les dotations de masques, les vaccins… Elle cède la parole à Monsieur VESSIER.

M. VEISSIER dit « Madame le Maire, chers collègues, juste une question concernant les effectifs de la mairie. Où en sommes-nous au niveau des effectifs aujourd'hui, quel est le pourcentage d'employés qui ont repris ? Quels sont ceux qui vont reprendre prochainement ? Et de la même manière au niveau des écoles, une première rentrée a été faite le 11, vous nous annoncez aujourd'hui que les grandes sections, les CP, les CM2, ce sont 275 personnes, quelles sont les capacités que vous allez avoir, à partir du 25 mai ? Puisque vous devez, effectivement, ouvrir l'ensemble des sections des classes maternelles, mais également des classes primaires. Deuxième question : aurez-vous les moyens de faire face et avez-vous des informations sur les demandes des parents ? »

Mme DESBORDES explique que concernant les effectifs, en globalisant Ville et CCAS, aujourd'hui, il y a 403 agents dans la collectivité, il y a 201 personnes qui ont été, cette semaine, mobilisées dans le cadre du plan de reprise d'activité, c'est-à-dire qui étaient à leur poste de travail ou à un poste de travail comme les agents de restauration qui font aussi du nettoyage et de l'encadrement d'enfants, en tout cas, qui étaient en situation de travail. Il y a 48 agents en autorisation spéciale d'absence pour vulnérabilité, donc, des personnes fragiles. 47 agents en autorisation spéciale d'absence (ASA) garde d'enfants.

Donc, ceux qui n'ont pas de solution de garde d'enfants. C'est la situation cette semaine, la semaine prochaine, dans la mesure où les autres niveaux rentrent en classe ça sera différent. Il y a 45 personnes en télétravail et le reste, 62 personnes qui sont des agents en ASA classique, c'est-à-dire qu'ils sont chez eux, non pas mobilisés parce que, comme ils l'ont vu, il n'y a eu que 16 enfants cette semaine en parascolaire, mais qui, au fur et à mesure de la montée des effectifs seront mobilisés pour venir dans les écoles. Ça, c'est pour la partie RH et pour la partie organisation scolaire, elle cède la parole à Emmanuelle LAMARQUE.

M. VEISSIER dit « Des bruits circulent comme quoi les petites sections de maternelles ne seraient pas ouvertes. »

Mme LAMARQUE répond que comme ça a été dit, sur la première période du 12 ou 25, trois niveaux accueillis en termes de personnels, et là, elle parle bien du parascolaire, puisque c'est leur compétence, l'école elle, étant la compétence de l'État. Effectivement, sur cette première période, il n'y a pas eu de difficulté particulière à accueillir les enfants en termes de personnel, mais sur la deuxième période qui va commencer au 25 mai et celle qui va commencer au 1er juin, comme Madame le Maire en faisait état tout à l'heure, à partir du 1er juin il n'y a plus de chômage partiel, ils pensent donc, qu'il y aura pour cette troisième vague, une semaine charnière. Là, ils ne sont pas en capacité d'accueillir, comme Mme le Maire l'a précisé d'accueillir la totalité des effectifs scolaires. Ils ne pourront en accueillir que la moitié. Elle parle avec beaucoup de prudence, car, jusqu'à présent, ils n'ont accueilli que les grandes sections de maternelle. Il est vrai que la question de l'accueil des petites et des moyennes sections se pose, compte tenu du fait, qu'en termes de normes d'encadrement, ça nécessite plus de monde qu'en élémentaire. Sachant, de plus, que concernant le respect des règles de distanciation physique, c'est très compliqué à appliquer. Par rapport à la démarche d'accueil, elle explique que l'école a priorisé. Ce qu'il faut retenir, par rapport à cela, c'est que l'école accueille quatre jours par semaine, les enfants dont les deux parents, ont un travail prioritaire. La liste est importante : les soignants, les conducteurs de TBM, les agents municipaux, les enseignants, les postiers… elle n'est pas tout à fait exhaustive. Ces enfants-là ne rentrent pas dans le cadre du parascolaire, puisqu'ils sont accueillis quatre jours à l'école par l'Éducation nationale. Ça enlève quelques effectifs, qui au final ne sont vraiment pas nombreux. Le recensement n'est pas totalement terminé, mais c'est de l'ordre d'une vingtaine d'enfants. Ensuite, au reste de la population scolaire ; un questionnaire a été envoyé pour voir, en fonction des capacités, combien il y avait de demandes d'accueil, qui risquent de ne pas être totalement honorées. Ils ont aussi raisonné en termes de priorité, c'est-à-dire qu'ils ont envoyé, vendredi soir, un questionnaire aux familles. Les parents avaient jusqu'au dimanche soir pour répondre. Aujourd'hui, les services sont en train de travailler sur les réponses des parents, qui ne sont pas encore tout à fait stabilisées, car si elles devaient rester à ce qu'elles sont aujourd'hui, ils pourraient accueillir tous les enfants dont les parents font la demande. Il

resterait même 36 places, mais Madame LAMARQUE pense que dans les jours qui viennent, cette demande pourrait augmenter.

M. VEISSIER dit « Juste une précision : les blocages viennent du manque d'effectif, des locaux insuffisants, exigus ? Ou d'un personnel de l'Éducation nationale insuffisant ? »

Mme LAMARQUE répond qu'au niveau de l'éducation nationale, pour l'instant, ils n'ont pas d'enseignants absents. Ils ont une directrice, donc, l'école s'est organisée, parce qu'elle prenait quand même un groupe classe à mi-temps. Donc, elle a sa remplaçante à mi-temps, mais au vu des effectifs, actuels, l'école s'est organisée. Pour l'instant, c'est la seule absente qu'il y ait. Ce qui leur pose problème, c'est qu'effectivement, le nombre d'agents sur la collectivité qui prennent en charge les enfants sur le temps périscolaire du matin et du soir, sur le temps du mercredi, sur le temps des ALSH, n'est pas suffisant aujourd'hui, pour accueillir tous les enfants. Ils n'ont pas le nombre d'agents suffisant pour les accueillir tous.

C'est simplement mathématique, parce qu'ils ne l'ont jamais fait. Ils ne reçoivent jamais autant d'enfants à la fois, dans leurs structures périscolaires ou le mercredi ; et là, en plus, c'est toute la journée, de 8h30 à 16h30. Sachant que la donne est encore complexifiée par les règles sanitaires, à savoir : que théoriquement, il n'est pas possible de mélanger les groupes de classes. Ils doivent éviter, dans les circulations, que les groupes se croisent. Il faut respecter les protocoles sanitaires, ils ont donc besoin aussi de personnel sur ces missions-là. Même s'ils ont, par exemple, des agents de restauration. Il n'y pas, aujourd'hui, de restauration, ils ont donc pris les agents de restauration pour les missions de désinfection, de nettoyage, etc. Pour garder les animateurs et les personnels des écoles, qu'ils soient ATSEM ou agents des écoles élémentaires, auprès des enfants. Bien que les ATSEM, notamment, soient moins en présentiel sur le temps de classe, parce qu'elles sont aussi appelées sur des missions de nettoyage, de désinfection… Elle indique que c'est à la fois le manque de personnel, parce qu'effectivement, la collectivité n'a jamais été configurée pour accueillir en même temps autant d'enfants. Ils se sont posés beaucoup de questions par rapport aux locaux, parce qu'ils ont essayé de rester dans les locaux des écoles, ils ne sont pas allés plus loin, parce qu'à chaque fois qu'ils rentrent, qu'ils amènent des enfants dans des locaux, il faut les nettoyer, les désinfecter. Ce qui nécessite encore du personnel. Ils ont donc, essayé de limiter aussi les espaces ou en tout cas de ne pas trop s'étaler, ne pas aller chercher d'espaces supplémentaires pour pouvoir accueillir le plus grand nombre d'enfants qui en auraient besoin. Mais à ce jour, au vu des réponses des familles qu'ils ont reçues, ils couvrent le besoin, mais Madame LAMARQUE reste très prudente, parce qu'elle pense qu'ils vont avoir des demandes supplémentaires.

Mme CHARTIER demande combien ça représente d'élèves. Combien d'élèves peuvent-ils être accueillis au maximum ? Et est-ce que toutes les écoles ont été rouvertes, ou est-ce que les enfants sont regroupés dans des écoles pour que ça prenne moins de place ?

Mme le Maire répond qu'en fait, ils sont en capacité d'accueillir, tous les jours, un quart de l'effectif global. Il y a 1 900 élèves scolarisés à Bruges. Ça veut dire 950 à accueillir le lundi et le mardi et le jeudi et vendredi puisqu'ils sont en demi-groupe. Sur les 950, il y a une capacité d'accueil de 250 enfants. Elle explique que c'est simple : s'il y a 950 enfants, la norme, étant « un animateur pour 10 enfants », ce qui veut dire qu'il faudrait recruter 95 animateurs. Eux ont supprimé le périscolaire pour pouvoir donner à plus de parents, la possibilité… Il y a beaucoup de villes autour de Bruges où ce n'est que le public prioritaire. Le maire de Bordeaux

qui disait qu'il allait accueillir tout le monde a finalement envoyé un courrier aux familles pour limiter au public prioritaire, donc de l'Éducation nationale, c'est du moins ce qu'elle a lu dans le courrier. Il n'accueillera pas tout le monde, il s'est aperçu que ce n'était pas possible. C'est le seul qui avait dit qu'il accueillerait tout le monde, ce n'est pas possible parce que ça demande des recrutements énormes qui n'existent pas, ces gens n'existent pas sur le marché du travail et en plus, les locaux ne s'y prêtent pas. À Bruges, il y a des classes de 60 m², elle s'en félicite, parce qu'avec 60 m², on peut rentrer un groupe de 10 en maternelle, 15 en élémentaire. Elle rappelle à Monsieur VESSIER qui posait la question des petites sections que pour les petites et moyennes sections, elle a eu une visioconférence, le matin avec le directeur d'académie et les 28 maires de la métropole, tous les maires disent qu'ils n'ouvriront pas les petites et moyennes sections, à cause de la distanciation sociale. Ils sont allés voir les crèches la semaine dernière, il y a des pitchouns qui vont passer en maternelle qui, pour certains, ont l'âge des gamins qui sont en petite section. C'est normal, la maternelle, c'est la socialisation et là, on leur parle de distanciation sociale, c'est par le jeu, mais il n'y a plus de jeux, les ballons sont interdits, les Kapla sont interdits, s'ils touchent quelque chose, il faut qu'une dame vienne tout désinfecter, c'est compliqué. Même les directrices avec lesquelles ils ont discuté disent que les petits et moyens, ce n'est pas possible. D'autres pensent que deux ou trois, ça peut valoir le coup en fonction du contexte. Donc, avec Emmanuelle LAMARQUE, elles ont décidé d'attendre le 25, pour voir combien d'enfants vont venir à l'école.

À ce jour, ils ne peuvent pas ouvrir les petites et moyennes sections, au regard de ce qui est projeté, parce qu'ils n'ont, tout simplement, pas le personnel. Elle a, en revanche, fait, ce matin une proposition au DASDEN, qui a trouvé que l'idée était bonne, pour accueillir quelques enfants des moyennes sections, des fratries peut-être : elle a proposé pour les demi-groupes, sachant qu'en maternelle, c'est 10 maximum, et en élémentaire, c'est 15. S'ils prennent par exemple, une classe où il y a sur un groupe 6 enfants, elle a 12 enfants en tout, au lieu de 25. Elle va en avoir 6 le lundi et le mardi et 6 le jeudi et vendredi. Madame le Maire a proposé, dans ce cas, de faire une classe multiniveau où ils pourraient mettre 2 ou 3 enfants de moyenne section, qui compléteraient le groupe de 10, mais du coup, qui ne générerait pas une ATSEM supplémentaire. Ils ont trouvé l'idée très bonne et c'est pourquoi, eux, vont décaler, ils vont dire que 25, ce sont pour toutes les écoles de Bruges sauf les petites et moyennes sections, mais après, au cas par cas, ils vont voir, à partir du 2 juin, s'ils peuvent regrouper et peut-être qu'en élémentaire, ils pourraient regrouper de la même façon des niveaux. Il y aura peut-être des classes où il n'y aura que 6 CM2 au lieu de 15, parce que là, ce sont des groupes de 15. Mais tout cela dépendra de la position des parents. Et dans les enquêtes, ils s'aperçoivent que c'est compliqué. Dans la première enquête, il y avait une demande colossale de parascolaire et finalement, il y en a eu 11 et 16 cette semaine. Les parents attendent de savoir ce qui leur est proposé, pour répondre à la commune, ils attendent de savoir ce que peut faire leur employeur. Madame le Maire disait en aparté qu'il semblerait que Madame PÉNICAUD ait annoncé ce jour que pour les parents qui n'auraient pas de solution au mois de juin, le chômage partiel serait prolongé jusqu'aux vacances scolaires. Ça sera peut-être une autre solution.

M. VEISSIER dit « Donc, excusez-moi, pour conclure, vous nous dites que vous allez prioriser l'ouverture des grandes sections, au maximum. »

Mme le Maire rappelle que les grandes sections, de toutes les écoles seront ouvertes.

M. VEISSIER dit « Elles vont toutes ouvrir et donc, vous allez accueillir le maximum d'enfants ».

Mme le Maire explique qu'en élémentaire, ils accueilleront tout le monde, en grande section, tout le monde également et ensuite les petites et moyennes en fonction des possibilités.

Mme LAMARQUE précise qu'il y a la partie école, qu'ils ne sont pas sur les mêmes normes d'encadrement. Ils sont en parascolaire, ils en accueillent moins. Elle tient également à finir de répondre concernant le questionnaire, ils ont mis, pour être totalement transparents, des critères. Le premier critère, ils l'ont rappelé les deux parents prioritaires. Avec les critères Éducation nationale, ceux-là, ils ne les ont pas, ils sont donc, repartis de ça.

Première priorité : les parents dont un des parents est sur un emploi prioritaire. Le deuxième parent travaille en présentiel et un justificatif sera demandé.

Deuxième priorité : c'est la famille monoparentale avec un emploi en présentiel.

Troisième priorité : les parents non prioritaires, mais qui sont en présentiel.

Elle pense que c'était logique. Qu'il fallait mettre en transparence pour que les parents comprennent bien.

Mme le Maire rappelle qu'ils ont repris le classement du gouvernement.

M. BOURG indique qu'il les entend tous intervenir et note qu'ils interviennent tous de façon éclairée, puisqu'ils ont été confrontés à la situation de plein fouet, il se demande s'ils considèrent, sans le dire, que la décision de rouvrir les écoles au mois de mai est une décision parisienne, anticipée, irréaliste, bordélique, qui a lancé la patate chaude sur les collectivités locales en disant « démerdez-vous et s'il y a un problème vous serez responsables ».

Mme le Maire indique qu'elle partage tout ce que vient de dire Monsieur BOURG, jusqu'à la fin, parce qu'il y a quand même l'association des maires, ils se sont mobilisés sur les problèmes de responsabilité pénale. Une loi est sortie, qui exonère la responsabilité des maires. Ça a été dur, mais ils y sont arrivés, sinon, ils n'ouvraient pas du tout. Donc, l'État n'avait pas le choix. Après, elle admet qu'ils partagent tous ces impressions, mais il fallait relancer l'économie.

M. BOURG rappelle que c'est pour un mois et demi, avec deux week-ends, prolongés.

Mme le Maire espère que ça sera pour un mois et demi et pas plus long.

Mme LAMARQUE fait remarquer qu'ils attendaient l'annonce de Mme PÉNICAUD. Mais elle trouve que c'est de l'injustice. On fait prendre aux collectivités la responsabilité de dire aux parents qu'on ne va pas pouvoir prendre leur enfant. La responsabilité de faire un tri, dans la population. Elle déplore la responsabilité et la crainte de créer de l'injustice.

Mme le Maire considère que c'est de la frustration, en télétravail, ce n'est franchement pas facile avec des petits de travailler en télétravail.

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire souhaite parler de la requalification du centre-ville.

Elle souhaite juste revenir sur ce chantier majeur du mandat qui avait pris un peu de retard avant le confinement, bien sûr, ça ne s'est pas arrangé avec le confinement. Mais c'est un chantier qui est maîtrisé. Madame le Maire explique qu'avant le confinement, évidemment, il avançait à peu près normalement, excepté l'aléa d'une entreprise majeure qui avait été mise en liquidation judiciaire, ce qui les avait obligés à relancer l'appel d'offres, et leur avait fait perdre quelques mois, sachant, qu'en même temps, ils avaient profité de glisser un certain nombre des prestations de cette société, sur une autre, présente sur le chantier, pour relativiser le retard pris du fait des longueurs de procédures d'appel d'offres. Ce qu'elle peut dire aujourd'hui, c'est que le chantier a officiellement été suspendu par ordre de service du 25 mars 2020 et que la reprise a eu lieu ce matin, le 18 mai avec deux entreprises stratégiques : les deux gros lots : Macro-lot A et B, le SPS a été sollicité puisque les fédérations du bâtiment ont aussi édité des protocoles et des procédures sanitaires et le SPS a vérifié que la reprise du chantier se faisait dans le respect de ces protocoles validés par le gouvernement.

Avant le COVID, le planning avait déjà été recalé, pour l'événement. La réception de l'école était prévue le 3 septembre et l'ALSH le 8 octobre, le restaurant scolaire prévu le 26 août 2020, avait était décalé avec la découverte d'amiante inerte dans les sols et comme il fonctionnait, il fallait faire les travaux pendant les vacances, c'était compliqué. Concernant la ludomédiathèque, sa réception était prévue le 5 mars 2021. À ces dates, la commune a demandé à l'OPC de recaler le calendrier en fonction des arrêts de chantier depuis le 25 mars. Les dates seront communiquées dès que possible.

Au niveau financier, ils avaient subi l'augmentation des prix des matières premières, ce sont les notifications entre octobre 2018 et février 2019, communes à toute la France et en Gironde en particulier et la métropole où il y a beaucoup de travaux.

Pour le chantier, il y a des avenants qui figurent dans les décisions qui ont été prises pour faire face à des aléas ou des prestations complémentaires. Le montant consolidé aujourd'hui, s'élève à 15 779 641 € TTC : la médiathèque représente 40 % de ce coût soit 6 311 857 € TTC. Le groupe scolaire incluant la restauration et l'ALSH représente 60 % donc, 9 467 784 € TTC. L'augmentation de ce chantier s'élève aujourd'hui, à 4 %.

Techniquement, il y avait cette demande récurrente de Monsieur SEGUINEAUD, mais aussi de l'ensemble de la représentation municipale à visiter le chantier. Il fallait attendre la fin du gros œuvre et il y a eu le confinement entre temps. Elle souligne le travail de la Fabrique citoyenne : ce sont des citoyens volontaires qui sont assez nombreux et ont déjà fait un très beau boulot. Tout le projet d'établissement a été fait et construit avec eux et eux aussi devaient visiter ce chantier. Confinement oblige, ça n'a pas été possible. Madame le Maire informe l'assemblée que des visites du chantier auront lieu prochainement avec la Fabrique citoyenne. Si des élus veulent s'y joindre, ça sera avec plaisir. Déconfinement oblige : des groupes de 6, distanciation, masque… Les personnes qui souhaitent s'inscrire à ces visites sont les bienvenues. Les dates seront calées avec le maître d'œuvre.

Le maître d'œuvre a fait des photos juste avant de fermer le chantier pour le confinement.

M. GIRO présente et commente les photos. Il explique que l'amphithéâtre est quasiment terminé et que le chantier se déroulait très convenablement et avançait très bien, jusqu'à cet arrêt comme le disait Madame le Maire. Ce chantier a repris ce 18 mai, entreprise par entreprise. C'est le gros œuvre qui revient en premier sur le chantier en attendant d'autres

règles sanitaires. Les normes obligatoires en vigueur seront respectées. Il rappelle que les visites se feront avec Madame le Maire, la maîtrise d'œuvre et le personnel qui est resté mobilisé les premiers samedis de juin. Monsieur GIRO remercie le personnel de la culture qui s'est bien mobilisé pendant cette période avec des animations et beaucoup d'imagination, pendant ce confinement.

M. BOURG dit que tout cela est bien, mais, comme il l'a déjà exprimé, il ne peut pas adhérer. Il considère depuis le début que tous les élus, quelles que soient les appartenances politiques, ont droit à une visite de chantier différenciée de ce que l'on peut donner à la Fabrique citoyenne. Il considère que ce n'est pas à la Fabrique citoyenne, que Madame le Maire demande des autorisations de crédit, ce n'est pas à la Fabrique citoyenne qu'elle demande de voter des budgets, mais aux élus et il lui semble, qu'à ce titre, les élus devraient bénéficier d'une visite technique du projet brugeais. Il rappelle qu'ils sont les élus et pas la Fabrique citoyenne.

Mme le Maire fait remarquer qu'au regard des normes de sécurité, il y aura, de toute façon, plusieurs groupes. Mais elle précise qu'eux, aiment bien avoir le ressenti des Brugeais, d'avoir leurs propositions, mais si Monsieur BOURG pense qu'il est différent, qu'il ne faut pas mélanger les citoyens et les élus… ils ne peuvent pas non plus mobiliser un architecte pour trois élus d'opposition. Elle s'excuse et précise qu'elle préfère se mélanger aux citoyens.

M. SEGUINEAUD remercie Madame le Maire, et fait remarquer qu'elle fait cette annonce alors que les élections municipales arrivent très probablement dans quelques semaines, ils vont pouvoir, avec la Fabrique citoyenne, ou pas, visiter enfin ce chantier, alors qu'ils le réclament depuis des semaines et des mois. Monsieur SEGUINEAUD rappelle que lors du Conseil Municipal du 26 septembre 2019, ils avaient eu, Madame le Maire et lui, un échange sur les dépassements financiers. Il y a trois pages, les 15, 16 et 17 autour de ce dossier sur le PV du compte rendu. Il a indiqué, que très certainement, ce chantier aurait des dépassements à hauteur de 600 000 €, ce à quoi, Madame le Maire avait répondu ironiquement à Monsieur SEGUINEAUD qu'il était bien informé. Il remarque qu'aujourd'hui que les chiffres parlent. Lors du Conseil du 12 décembre 2019, il y avait une décision d'augmentation de 98 495 €, c'était la 2019-113.

Les décisions prises depuis, ne sont pas encore passées, mais il y en a six, plus celle du 12 décembre 2019 qui porte le total à 506 885 € de dépassements et de suppléments. Sans compter l'incidence que cela aura sur les divers honoraires de maîtrise d'œuvre. Ils n'ont eu de cesse, durant cette mandature, de dénoncer tout cela. Il reproche à Madame le Maire d'avoir toujours essayé de trouver la bonne raison, pour se justifier à chaque dossier où il y avait des dépassements et ils étaient nombreux. Il indique à Madame le Maire, que maintenant, elle ne peut plus dire qu'ailleurs, c'est pareil, « chez les autres, c'est pire et chez nous, c'est mieux ». Il la remercie pour cette visite de chantier, ils sont ravis de voir les premières diapositives depuis le début du chantier, d'avoir les premières informations. Mais il signale que ce chantier, pour lequel il avait annoncé 600 000 € de dépassement, qui étaient des chiffres qui lui avaient été communiqués par des spécialistes, représenteront plus de 600 000 € au final. Il ajoute qu'avec ces 600 000 €, ils pourraient faire plein de choses.

Madame le Maire fait remarquer à Monsieur SEGUINEAUD que ses propos n'engagent que lui, les éléments lui ont déjà été communiqués, elle lui reproche de sortir des chiffres de

n'importe où. Les chiffres, qui ont été notifiés dans les marchés, lui seront communiqués : ils auront comme d'habitude les informations au fur et à mesure.

M. SEGUINEAUD indique à Madame le Maire que ceux sont ses documents.

Madame le Maire reproche à Monsieur SEGUINEAUD de tout mélanger : les différents lots, les contraintes confortatives, qui ne représentaient pas 600 000 € et même pas 200 000 €.

M. SEGUINEAUD insiste et rappelle que le dépassement est de 505 885 €.

Mme le Maire fait remarquer à Monsieur SEGUINEAUD que s'il ajoute l'augmentation des charpentes métalliques du lot qui n'a rien à voir avec le reste, il mélange tout. Madame le Maire donne la parole à Monsieur GIRO et rappelle à Monsieur SEGUINEAUD que son intervention figurera au PV.

M. GIRO voulait juste saluer le sérieux financier de Madame le Maire et de ses collègues, quand ils sont allés chercher 900 000 € de subventions à la Région, ce qui n'était pas acquis. Il propose à Monsieur SEGUINEAUD de rajouter ces 900 000 € à son financement. Il rappelle que la Région a diminué de 200 000 € la subvention pour un opéra national à Bordeaux et remercie Madame le Maire d'être allée débattre et aller chercher les 800 000 € et 900 000 € qui sont notifiés et qui seront perçus pour ce chantier. Au total, les subventions s'élèveront à 4 M€, et Monsieur GIRO rappelle que c'est Madame le Maire qui est allée les chercher.

M. SEGUINEAUD considère qu'ils n'ont fait que leur travail.

Mme le Maire remercie Monsieur GIRO d'avoir rappelé ceci.

M. GIRO suggère à Monsieur SEGUINEAUD de rappeler à Monsieur FLORIAN qu'il a fait son travail et qu'il a perdu 200 000 €.

M. SEGUINEAUD demande à la majorité d'arrêter de leur parler de Bordeaux.

Mme CHARTIER rappelle à Monsieur GIRO qu'il s'agit de fonctionnement, qu'effectivement, il y a une demande de subventions de la Région, mais pas sur le même domaine.

M. GIRO rappelle qu'ils vont aussi chercher des subventions pour le fonctionnement.

Mme le Maire confirme que dans le fonctionnement, il y a aussi des subventions. Madame le Maire propose de parler maintenant du cinquième groupe scolaire.

Elle rappelle que c'est une autre information importante, parce que ça aussi, c'est une commission d'appel d'offres qui a eu lieu juste avant la crise sanitaire. Il se trouve que les groupes de l'opposition étaient représentés, mais que les personnes qui les représentaient ne sont plus là aujourd'hui, puisque Fabienne DUMAS n'est plus à Bruges.

Mme CHARTIER indique que Madame DUMAS leur a transmis le dossier.

Mme le Maire rappelle que pour Monsieur SEGUINEAUD, c'était Madame PETIT-CHOTARD, qui était au jury et qui n'est plus là. Il leur a semblé, là aussi, important de donner une information sur ce groupe scolaire puisque Madame le Maire a eu le plaisir de signer, non pas l'obtention, mais la demande de permis en tant que maître d'ouvrage, la semaine précédente. Ce chantier n'a pas pris de retard, puisqu'ils en étaient à phase d'élaboration, qu'un énorme

travail avait déjà été réalisé en amont avec Emmanuelle LAMARQUE et les services de la Ville, parce que c'est une conception réalisation, donc, lors de l'appel d'offres, ils ont choisi un projet clé en main. Il sera livré clé en main, ils se sont engagés sur un prix et ce prix ne variera pas. Ils ont pu, pendant la période de confinement, peaufiner leurs dossiers, les préparer, ce qui fait que le dossier de dépôt de permis de construire a pu être signé par Madame le Maire la semaine précédente, pour un démarrage du chantier, elle l'espère en fin d'année. Il faut effectivement 6 mois. Madame le Maire propose à Emmanuelle LAMARQUE de dire un mot sur ce « magnifique projet ».

Mme LAMARQUE explique qu'il s'agit d'un équipement scolaire qui comprendra également un ALSH, donc, 16 classes, un restaurant scolaire et un ALSH, pour une ouverture en 2022. Il s'agit d'un projet fort pour la Ville, puisque ce groupe scolaire va répondre à des besoins, mais dont le mode constructif choisi est particulièrement innovant, puisqu'il y aura un bâtiment appelé E4C2. E4 correspond à un niveau d'exigences en termes de performances énergétiques et C2 qui est relatif à l'empreinte carbone qui est faible. C'est donc une école durable, respectueuse de l'environnement situé en cœur de ville, le choix de l'emplacement a été fait en fonction des prospectives scolaires réalisées par les services et cet emplacement est important puisqu'il correspond à un besoin sur ce secteur-là. L'emplacement est de choix avec la proximité, notamment, du parc Ausone. Madame le Maire a rappelé ce choix de la conception – réalisation. Madame LAMARQUE explique qu'ils ont voulu une insertion dans le site forte, donc, un projet qui va respecter le caractère de la Ville qui fait la part belle à l'insertion dans le site, avec la reproduction, par exemple de petites maisons en bois, parce que c'est une grosse école, 16 classes, c'est important, et ils ont trouvé intéressant ce concept de petites maisons, puisqu'il y aura à la fois, des maternelles et des élémentaires et l'idée de se mettre à la place de l'enfant qui aura la possibilité de se repérer dans cet ensemble qui est important, leur a paru judicieuse, intelligente et dénote d'une connaissance du public qu'il allait accueillir. C'est également un projet qui fait la part belle au bois, avec des essences locales, d'où l'effet cabane. Un projet avec des fonctionnalités tournées vers les usagers, en faisant volontairement une place importante à l'enfant avec des espaces conçus pour être rassurants, sécurisants et ludiques, avec des espaces communs également mutualisés qui permettent des synergies pédagogiques importantes, une cour centrale fortement végétalisée, pour le confort d'été, mais c'est aussi une cour qui permettra aux enfants, filles ou garçons, de s'approprier pleinement les espaces qui leur sont proposés. Sur les choix techniques donc : E4C2, il s'agit de l'optimisation de la construction, qui sera le fil conducteur pour cette équipe, avec un système de ventilation par insufflation, des puits climatiques pour préserver à la fois le confort d'hiver et celui d'été. Techniquement, c'est un projet très innovant, puisqu'il fallait atteindre le niveau E4 donc, une chaufferie biomasse, des panneaux solaires sur les bâtiments.

Mme CHARTIER signale qu'ils ont participé via Fabienne DUMAS à ce projet et c'est un beau projet. Elle fait simplement remarquer qu'il n'y a pas eu de concertation avec les habitants sur cette future école. Elle habite en face et constate que les riverains n'ont pas été du tout concertés. Eux ont participé via le Conseil Municipal, mais les habitants qui vont être amenés à mettre leurs enfants dans cette école qui est un beau projet en termes d'innovation n'ont pas été concertés.

Mme le Maire rappelle qu'il y a une règle immuable à Bruges : les concertations avec les riverains se font avant le dépôt du permis de construire. Là, il y a une contrainte majeure, il

faut que cet équipement soit livré à la rentrée de septembre 2022. S'ils avaient organisé des concertations, ce n'était pas possible à plus de 10 personnes. La CAO a eu lieu le 11 février, il y a eu les vacances de février, il n'y a jamais de concertation pendant les vacances, le 17 mars, il y a eu le confinement. Une concertation s'organise plusieurs semaines à l'avance. C'est un regret, mais ce n'est pas une volonté de la Ville. Le dépôt du permis va être fait, il y a six mois d'instruction. Madame le Maire rappelle que la concertation du côté des riverains du fond a été faite parce que depuis deux ans, la commune est en concertation avec eux sur le terrain qu'ils vendent… mais effectivement, elle reconnaît que vu le beau projet, elle aurait aimé faire la concertation avant les échéances municipales. Elle n'a pas pu le faire avant, mais ils vont organiser ça très vite et ils doivent réfléchir au mode. Parce que subsiste cette contrainte de réunion de moins de dix personnes.

M. SEGUINEAUD demande quand est prévu le second tour des élections municipales.

Mme le Maire répond qu'elle l'ignore autant que lui. Mais pour en revenir à la concertation, elle ne sait pas quand elle pourra l'organiser, mais ils essayeront de voir s'ils peuvent la faire avant l'été. Elle aurait aimé mettre un panneau, mais elle pense que les gens du quartier savent qu'il y aura une école à cet endroit. Elle sait qu'il est mieux de le dire ou de mettre des panneaux. Elle note qu'Hortense CHARTIER souhaite que la municipalité concerte très vite les riverains. Elle cède la parole à Bernadette CENDRES-BARBE.

Mme CENDRES-BARBE rajoute que sauf erreur de sa part, il s'agit du premier projet scolaire en France qui atteint ce label E4C2, le meilleur label atteint c'est E4C1.

Mme le Maire indique que l'on voit pas mal d'E3C1 ou E3C2 maintenant, mais E4C2, il n'y en a pas.

M. SEGUINEAUD remercie pour ces précisions importantes et demande, en matière de coût, combien il y a de différence entre ces différents labels.

Mme le Maire répond que ce n'est pas comme ça que ça se passe.

M. SEGUINEAUD indique qu'il se demandait si construire avec des matériaux X avait un coût et si avec des matériaux X plus Y, ça avait un coût différent. Il suppose que tout cela a un impact sur le coût de la construction.

Mme CENDRES-BARBE répond que ça a un impact sur les coûts de construction, mais qu'il s'agit d'un tout, il faut regarder ensuite les coûts en exploitation. Lorsqu'on utilise des énergies renouvelables, des panneaux solaires, de la biomasse, c'est de la recherche d'économie en plus du développement durable. Il faut tout calculer, pas seulement le coût de l'investissement.

Mme le Maire complète la réponse de Mme CENDRES-BARBE en précisant qu'il s'agit d'un choix politique. Elle reconnaît que c'est plus cher de 15 % en moyenne parce que ce sont des filières qui ne sont pas encore extrêmement répandues et constituées et si les collectivités locales, ne font pas, elles, l'effort de construire des bâtiments comme ça, la filière ne se développera pas. Ce ne sont pas les promoteurs qui font des logements et qui veulent récupérer des bénéfices qui vont le faire. Donc, la commune de Bruges participe avec ça et c'est aussi pour cela que le Conseil départemental fait des collèges maintenant. Eux, font du E3C1 ou C2, parce que ça a un coût, mais ils l'assument parce que derrière, comme l'a rappelé Mme CENDRES-BARBE, c'est un investissement sur le long terme. Le confort thermique des

enfants sera parfait hiver comme été, sans climatisation, sans dépense énergétique le E4 veut simplement dire que cet équipement produira plus d'énergie qu'il n'en consommera. Elle explique que là, on retire toutes les dépenses liées à ça. Elle insiste, c'est un choix politique, c'est plus cher.

M. SEGUINEAUD explique qu'il dit cela parce qu'il avait discuté avec un architecte de grande réputation et de grande renommée, qui lui a dit « attention au surcoût de la construction et ensuite à l'entretien de tous ces équipements », en fait, il faut réfléchir au ratio investissement/fonctionnement.

M. VESSIER dit : « inaudible »

Mme le Maire rappelle qu'elle a dit 15 % à peu près entre 10 et 15 %. Elle ajoute qu'aujourd'hui, il faudrait qu'ils leur donnent les coûts moyens en fonctionnement des écoles normales, elle pense qu'ils peuvent les communiquer. Elle pense que l'amortissement sera sur trente ans. Les ratios ont été communiqués à la commission, ça a été un choix global, bien sûr.

II - DÉCISIONS DU MAIRE

APPLICATION DES DECISIONS PRISES
DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2019

01 ♦ - Décision 2019-140 – Reçue en Préfecture le 5 décembre 2019
Signature avec l'agence d'architecte VAZISTAS, de l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la requalification du centre-ville phase 2 relatif à la réhabilitation de l'ALSH Ile aux enfants et extension de l'école maternelle Picasso à Bruges, fixant le coût d'objectif des travaux au niveau APD à 1 787 973,90€ HT, et le forfait définitif de rémunération à 162 705,62€ HT.

02 ♦ - Décision 2019-142 – Reçue en Préfecture le 2 décembre 2019
Signature avec la compagnie MUSIQUES DE NUIT de Cenon (33) d'une convention de co-organisation du spectacle de Catherine RINGER prévu à l'ECT le samedi 30 novembre 2019 à 20h30, avec partage des dépenses et des recettes à 50/50.

03 ♦ - Décision 2019-143 – Reçue en Préfecture le 9 décembre 2019
Signature avec Monsieur Etienne MENEAU, sculpteur, d'un contrat d'acquisition et de cession d'œuvre « tortue cistude », en bronze pour un montant total de 34 400€ TTC comprenant la conception, la réalisation, le plan de fondation et le transport vers le lieu de scellement de l'œuvre, au Carrefour de la place Jarteau-De Gaulle.

04 ♦ - Décision 2019-144 – Reçue en Préfecture le 10 décembre 2019
Signature avec le COLLECTIF a.a.O + IDDAC d'un contrat de cession de spectacle I.GLU prévu à l'ECT pour plusieurs représentations entre le jeudi 12 et le samedi 14 décembre 2019 (Scolaire et tout public) à la charge de l'IDDAC : 7 000 € net de TVA Frais de cession et à la charge de la VILLE : 1 791 € net de TVA (frais transports décors et personnel + repas + hébergements) conformément à la Convention Scène Partenaire à réception de facture.

05 ♦ - Décision 2019-146 – Reçue en Préfecture le 16 décembre 2019
Signature avec l'association CIRQUE ASYMETRIK du contrat de prestations « Les Lutins » pour des animations lors du Marché de Noël pour un montant de 2 250 € net de TVA + 100 € frais déplacements.

06 ♦ - Décision 2019-147 – Reçue en Préfecture le 13 décembre 2019

Attribution du **marché n° 2019-BRU-034/046** en appel d'offres ouvert (AOO) **pour des prestations d'assurances pour les besoins du Groupement de Commandes : Ville de BRUGES, CCAS de BRUGES et GCSMS Porte du Médoc, allotis comme suit :**

- Lot 1 - Responsabilité Civile et Risques Annexes : Groupement PNAS (mandataire) / AREAS (Assureur) pour la garantie de base et la garantie assistance pour un montant total au titre de l'année 2020 (hors prime de régularisation) de **7 938.43€** TTC, décomposé comme suit :
  - Ville de Bruges : **5 832€** TTC
  - CCAS de Bruges : **1 918.40€** TTC
  - GCSMS Porte du Médoc : **188.03€** TTC
- Lot 2 - Dommages Aux Biens et Risques Annexes : Compagnie SMACL ASSURANCES pour un montant total au titre de l'année 2020 (hors prime de régularisation) de **18 626.70€** TTC (en formule de franchise n°2) soit un taux HT de 0.30€ /m² (assiette de cotisation : 57 306m²)
- Lot 3 - Flotte Automobile et Risques Annexes : Compagnie SMACL ASSURANCES pour un montant total au titre de l'année 2020 (hors prime de régularisation) de **9 324,82€** TTC, décomposé :

  Assurance des véhicules :
  - Ville de Bruges : **1 264.00€** TTC
  - GCSMS Porte du Médoc : **5 395.64€** TTC

  Garantie Auto-collaborateur :
  - Ville de Bruges : **1 702.89€** TTC
  - CCAS de Bruges : **807.10€** TTC
  - GCSMS Porte du Médoc : **155.19€** TTC

- Lot 4 - Prévoyance Statutaire : Compagnie GRAS SAVOYE (Mandataire) / ALLIANZ VIE (Assureur) pour un montant total au titre de l'année 2020 (hors prime de régularisation) de **125 324,00€** TTC qui se décompose comme suit :
  - Ville de Bruges : Offre de base retenue (Décès - AT/MP avec une franchise de 10 jours) soit un taux global de 1.64% soit une prime estimée pour l'année 2020 de **63 960€** TTC.
  - CCAS de Bruges : Offre de base retenue (Décès - AT/MP sans franchise) soit un taux global de 2.09% soit une prime estimée pour l'année 2020 de **40 964€** TTC.
  - GCSMS Porte du Médoc : Offre de base (Décès – AT/MP sans franchise pour un taux de 2.40% soit une prime de 4 800€ TTC) et variante obligatoire 5 (LM/MLD sans franchise pour un taux de 7.80% soit une prime de 15 600€ TTC) retenues soit un taux global de 10.20% soit une prime globale estimée pour l'année 2020 de **20 400€** TTC.

- Lot 5 - Protection Juridique des agents et des élus : Compagnie PILLIOT (Mandataire) / MALJ (Assureur) pour un montant total au titre de l'année 2020 (hors prime de régularisation) de **681.36€** TTC qui se décompose comme suit : Ville de Bruges : **443.40€** TTC ; CCAS de Bruges : **209.35€** TTC ; GCSMS Porte du Médoc : **28.61€** TTC

  Le montant global du marché d'assurance (5 lots) pour le Groupement de Commandes **Ville de BRUGES / CCAS de BRUGES / GCSMS Porte du Médoc** s'élève pour la première année (2020), hors primes de régularisation à **161 895.49€** TTC.

07 ♦ - Décision 2019-148 – Reçue en Préfecture le 15 janvier 2020

Signature avec la société **MAJ ELIS** du MAPA BRU096, à bons de commande, pour location et entretien des vêtements de travail et de restauration pour la ville et le CCAS de Bruges, pour un montant de 1891,20€ HT mensuel pour la ville de Bruges.

08 ♦ - Décision 2019-149 – Reçue en Préfecture le 06 janvier 2020
Signature avec la société SMS de l'Avenant n° 1 au Contrat n° 2018-BRU022 – Macro-lot A - Marché de travaux pour la réalisation d'un ensemble d'équipements publics comprenant un groupe scolaire, un restaurant scolaire et une Ludo-médiathèque (opération Centre-Ville phase 1), pour des travaux de confortements (linteaux et plates-bandes) et aux enduits confortatifs, pour un montant de 76 508,84€ HT, soit 91 810, 61€ TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 5 840 178,80€ HT, soit 7 008 214,56€ TTC, soit une augmentation de 1,33% par rapport au montant initial.

09 ♦ - Décision 2020-01– Reçue en Préfecture le 13 janvier 2020
Renouvellement de l'adhésion 2020 de la Ville à l'association 3AR (Association Aquitaine des Achats Publics Responsables) de Pau (64) pour l'année 2020, pour un montant de 550€ net de TVA.

10 ♦ - Décision 2020-02 – Reçue en Préfecture le 08 janvier 2020
Signature avec la société SMS de l'Avenant n° 2 au Contrat n° 2018-BRU022 – Macro-lot A - Marché de travaux pour la réalisation d'un ensemble d'équipements publics comprenant un groupe scolaire, un restaurant scolaire et une Ludo-médiathèque (opération Centre-Ville phase 1), pour divers travaux (notamment réseaux supplémentaires, renforcement des pieds de murs, reprise réseaux, Calfeutrement au mortier de chaux des menuiseries extérieures etc.) pour un montant de 99 963,97€ HT, soit 119 956,76€ TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 5 940 142,77€ HT, soit 7 128 171,32€ TTC, soit une augmentation de 1,71% par rapport au montant initial.

11 ♦ - Décision 2020-03 – Reçue en Préfecture le 08 janvier 2020
Signature avec la société CENERGIA de l'Avenant n° 1 au Contrat n° 2018-BRU026 – Macro-lot E - Marché de travaux pour la réalisation d'un ensemble d'équipements publics comprenant un groupe scolaire, un restaurant scolaire et une Ludo-médiathèque (opération Centre-Ville phase 1), pour une modification de u cheminement de descente des eaux pluviales et modification du système d'évacuation, pour un montant de 10 347,28€ HT, soit 12 416,74€ TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 1 461 407,64€ HT, soit 1 753 689,17€ TTC, soit une augmentation de 0,71% par rapport au montant initial.

12 ♦ - Décision 2020-04 – Reçue en Préfecture le 08 janvier 2020
Signature avec la société GARABOS de l'Avenant n° 2 au Contrat n° 2018-BRU077 – Macro-lot G - Marché de travaux pour la réalisation d'un ensemble d'équipements publics comprenant un groupe scolaire, un restaurant scolaire et une Ludo-médiathèque (opération Centre-Ville phase 1), pour la réalisation d'un coffre d'habillage pour le passage de réseaux et des déposes complémentaires de dalles de faux-plafonds, pour un montant de 7 749,75€ HT, soit 9 299,70€ TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché 1 685 198,77 euros HT, soit 2 022 238,52 TTC, soit une augmentation de 0,46% par rapport au montant initial.

13 ♦ - Décision 2020-05 – Reçue en Préfecture le 20 février 2020
Signature avec l'agence LCR de l'avenant n° 2 au contrat de maitrise d'œuvre conclu avec l'agence LCR pour la construction d'un bâtiment dédié à l'aide alimentaire, fixant une nouvelle répartition des honoraires entre les membres du groupement pour faire face à la défaillance d'un cotraitant.

14 ♦ - Décision 2020-06 – Reçue en Préfecture le 17 janvier 2020
Signature avec la compagnie SYLEX d'un Contrat de cession du spectacle intitulé « Grrrrr » prévu à l'ECT pour 6 représentations au mois de janvier 2020 pour un montant global de 4 802,55 € net de taxes.

15 ♦ - Décision 2020-07 – Reçue en Préfecture le 20 janvier 2020

Signature avec **Pierre ESTERLIN** professeur de Musique de Libourne (33) d'un contrat de Prestation Artistique pour les arrangements musicaux du concert de fin d'année de l'EMM pour le spectacle « TREULON » prévu le 24 juin 2020 pour un montant de la Prestation **1 000 € net de TVA.**

16 ♦ - Décision **2020-08 – Reçue en Préfecture le 27 janvier 2020**
Signature avec le **CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Gironde)** de Bordeaux (33) d'une Convention de formation d'1/2 journée, prévue à l'IRTS, pour la directrice de l'aménagement, intitulée « de l'habitat à l'espace public ». Le **montant de la formation est de 25 € net de TVA.**

17 ♦ - Décision **2020-09 – Reçue en Préfecture le 10 février 2020**
Signature avec la société **AUDIO PRO** d'un **MAPA 2019-BRU095**, en accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum, pour une durée de 2 ans, pour des Prestations Techniques et location de matériel pour les spectacles de la Ville.

18 ♦ - Décision **2020-10 – Reçue en Préfecture le 04 février 2020**
Signature avec **M2R Films** de Pierrefitte-sur-Seine (93) d'un contrat de Concession des Droits d'une œuvre audiovisuelle intitulée "**Qu'est-ce qu'on attend ?**" diffusée à l'ECT pour un montant de **200,00 € HT** + frais annexes.

19 ♦ - Décision **2020-11 – Reçue en Préfecture le 11 février 2020**
Signature avec l'association **AU JARDIN DE FOURCHEBECHE** d'une Convention à titre gratuit d'Occupation du Domaine Public parcelle cadastrée AR 0325 (environ 4 000 m²) pour une activité de jardinage (jardins partagés) située avenue Jean-Jaurès à Bruges, jusqu'au 31 décembre 2020, renouvelable 2 fois une année soit jusqu'au 31 décembre 2022.

20 ♦ - Décision **2020-12 – Reçue en Préfecture le 13 février 2020**
Signature avec l'association **GUITARE EN BORDELAIS de Pessac (33)** d'un contrat de Prestation Artistique pour le concert de guitares de l'EMM intitulé BRASIL-BRESIL prévu à l'ECT pour un montant de **1 000 € net de TVA.**

21 ♦ - Décision **2020-13 – Reçue en Préfecture le 04 février 2020**
Paiement au **Cabinet BOCCHIO ET ASSOCIES,** huissiers de Justice de frais et honoraires à la suite de deux PV de constat dans le cadre d'un contentieux de propriété intellectuelle, pour un montant de **504,09 € TTC** (Facture B1136893) et **684,09 € TTC** (Facture B1137653).

22 ♦ - Décision **2020-15 – Reçue en Préfecture le 13 février 2020**
Paiement au **Cabinet BOCCHIO ET ASSOCIES,** huissiers de Justice de frais et Honoraires à la suite de PV de constat en matière d'aménagement et urbanisme pour un montant de **348,29 € TTC** (Facture B1132811).

23 ♦ - Décision **2020-16 – Reçue en Préfecture le 10 février 2020**
Signature avec le producteur **BETTY BOOK** et du co-organisateur **l'OARA,** d'un Contrat de cession du spectacle de danse Hervé intitulé « **Odyssée »** prévu à l'ECT pour un montant global de **11 155, 85 € TTC** à la charge de la ville et 2000€ TTC à la charge de l'OARA.

24 ♦ - Décision **2020-17 – Reçue en Préfecture le 13 février 2020**
Signature avec la **compagnie ETANDONNE et l'association Esprit de Corps / La Manufacture-CDCN** d'un contrat de cession du spectacle de danse intitulé « Tchatche » prévu à l'ECT pour un montant global de **3 481,50 € TTC** soit **2 481,50 € par la VILLE** et **1 000,00 € par le CDCN.**

25 ♦ - Décision 2020-18 – Reçue en Préfecture le 25 février 2020
Signature avec les associations **LISODIF** et l'**URFR** d'un Contrat de **formation générale en externat au BAFA** du 22 au 29 février 2020, pour un **montant de 285€ net de TVA** + frais annexes.

26 ♦ - Décision 2020-19 – Reçue en Préfecture le 19 février 2020
Signature avec l'agence **BALLOT** de l'**Avenant n°4** au Contrat n° **2016-01F de maîtrise d'œuvre** pour la réalisation d'un ensemble d'équipements publics comprenant un groupe scolaire, un restaurant scolaire et une Ludo-médiathèque (opération Centre-Ville phase 1), sans incidence financière, afin d'acter le règlement trimestriel des acomptes de la mission OPC.

27 ♦ - Décision 2020-20 – Reçue en Préfecture le 02 mars 2020
Signature **avec le groupement conjoint CENOMANE Charpente (mandataire)** du **marché de conception-réalisation pour la construction d'un groupe scolaire innovant à haute performance énergétique et bas carbone E4/C2 à Bruges**, pour un montant total de **10 399 168,49€ HT**, soit **12 479 002,19€ TTC**, variantes incluses.

28 ♦ - Décision 2020-21 – Reçue en Préfecture le 26 février 2020
Attribution du **marché n° 2019-BRU-088/092** en appel d'offres ouvert (AOO), en accord-cadre à bons de commande, avec minimum et maximum, pour l'acquisition du mobilier de la Ludo-médiathèque de la Ville de BRUGES (33520)**, allotis de la manière suivante** :
- Lot 1 – rayonnages et tables : **USM U SCHARER FILS SA,** entre 70 000€ et 130 000€ HT
- Lot 2 – mobilier d'ambiance : **IDM SAS**, entre 30 000€ et 100 000€ HT
- Lot 3 – mobilier de bureau : **NILSEN CONCEPT,** entre 10 000€ et 35 000€ HT
- Lot 4 – mobilier sur mesure : **ARTBOIS 24 SAS,** montant forfaitaire de 13 758,90€ HT.

29 ♦ - Décision 2020-22 – Reçue en Préfecture le 13 février 2020
Signature avec la société **AUDIO PRO** de Mérignac (33) d'un **MAPA n°2019-BRU101** relatif à l'Acquisition d'un système de diffusion du son pour l'Espace Culturel Treulon, pour un **montant de 29 975,59€ HT, soit 35 970,70€ TTC**.

30 ♦ - Décision 2020-23– Reçue en Préfecture le 02 mars 2020
Signature avec la compagnie **UNE COMPAGNIE** d'une Convention d'Accueil en Résidence à titre gratuit, au sein de la Salle Linsolas du 2 au 6 mars 2020 pour la pièce intitulée « **Conversation luminaire pour l'interruption d'une tyrannie ordinaire ».**

31 ♦ - Décision 2020-24 – Reçue en Préfecture le 04 mars 2020
Signature avec la **société QUADIENT de Rueil-Malmaison (92)** d'un Contrat de location Machine à mettre sous pli de la Ville pour 5 ans, au tarif annuel (révisable à chaque échéance annuelle) de **4 973,82 € HT** soit 5 668,58 € TTC comprenant d'une part la location du matériel et d'autre part, la maintenance de ce même matériel auquel se rajoutent 2 € mensuel de frais de gestion.

32 ♦ - Décision 2020-27 – Reçue en Préfecture le 12 mars 2020
Signature avec la **CAISSE D'EPARGNE (CEAPC)** d'une Convention à titre onéreux d'Occupation du Domaine Public emplacements stationnement sur le parking Abadie (en partie) pour installation de modulaires à usage de MOBIL BANK, d'une surface de 70m² dans le cadre des travaux de modernisation de l'agence bancaire. La mise à disposition du domaine public est consentie pour une durée de 4 mois, pour un montant de 5600€ net de taxes.

33 ♦ - Décision 2020-29 – Reçue en Préfecture le 13 mars 2020

Signature avec le **COLLECTIF COLETTE** d'un Contrat de cession d'un spectacle théâtral intitulé « **100m papillon »** prévu à l'ECT pour un montant global de 2 175,20 € HT, représentant 2 000 € HT de cession + 100 € HT de transport + 75,20 € de défraiement, soit **2 294,84 € TTC.**

34 ♦ - Décision **2020-30 – Reçue en Préfecture le 13 mars 2020**
Signature avec **LA PETITE FABRIQUE** de Blanquefort (33) et **l'OARA** de Bordeaux (33) d'un Contrat de cession spectacle théâtral intitulé « **Les Souliers de Sable »** prévu à l'ECT pour un montant global de **5 511,30 € TTC.**

35 ♦ - Décision **2020-31 – Reçue en Préfecture le 17 avril 2020**
Signature avec la société **GARABOS FRERES SAS** de l'**avenant n° 3 au contrat** 2018-BRU077 au Macro-lot G - Marché de travaux pour la réalisation d'un ensemble d'équipements publics comprenant un groupe scolaire, un restaurant scolaire et une Ludo-médiathèque (opération Centre-Ville phase 1), pour la réalisation de calfeutrements, pour un montant de 37 645,68€ HT, soit **45 174,82€ TTC**, ce qui porte le nouveau montant du marché à 1 722 844,460€ HT, soit 2 067 413,35€ TTC, soit une augmentation de 6,01% par rapport au montant initial.

36 ♦ - Décision **2020-32 – Reçue en Préfecture le 24 avril 2020**
Signature avec la société **ALKAR YOUNG** de l'**avenant n° 2** au **MAPA 2018-BRU063 Macro-Lot B -** Marché de travaux pour la réalisation d'un ensemble d'équipements publics comprenant un groupe scolaire, un restaurant scolaire et une Ludo-médiathèque (opération Centre-Ville phase 1), suite à des transferts de prestations entre le macro-lot D et le macro-lot B dans l'attente de l'attribution du macro-lot D (not. pour les travaux de pliages et capotage contenant isolant thermique), pour un montant de 150 767,55€ HT, soit **180 921,06€ TTC**, ce qui porte le nouveau montant du marché à 1 465 779,08€ HT, soit 1 758 934,90€ TTC, soit une augmentation de 18,89% par rapport au montant initial.

37 ♦ - Décision **2020-32 – Reçue en Préfecture le 24 avril 2020**
Attribution marché à la **société PRESENTS SA** pour la réalisation de la **mission SPS** pour la construction d'un groupe scolaire innovant à haute performance énergétique, pour un **montant global de 15 440€ HT, soit 18 528€ TTC.**

38 ♦ - Décision **2020-33 – Reçue en Préfecture le 24 avril 2020**
Signature avec la société **GARABOS FRERES SAS** de l'**avenant n° 4 au contrat** 2018-BRU077 au Macro-lot G - Marché de travaux pour la réalisation d'un ensemble d'équipements publics comprenant un groupe scolaire, un restaurant scolaire et une Ludo-médiathèque (opération Centre-Ville phase 1), pour divers travaux (not. dépose de linoléum en plus-value, et réalisation de travaux supplémentaires de plâtrerie de finitions en plus-value, et suppression de la chape ciment en moins-value, et suppression de la résine en moins-value) pour un montant de 1 906,64€ HT, soit **2 287,97€ TTC**, ce qui porte le nouveau montant du marché à 1 724 751,10€ HT, soit 2 069 701,32€ TTC, soit une augmentation de 6,13% par rapport au montant initial.

39 ♦ - Décision **2020-38 – Reçue en Préfecture le 24 avril 2020**
Signature avec la société **ACOBA Sud-Ouest du MAPA n°2020-BRU007** pour une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour le suivi des études de conception dans le cadre de la construction du 5ème G.S innovant à haute performance énergétique et bas carbone (E4/C2) à Bruges, pour **un montant total de 23 250€ HT, soit 27 900€ TTC.**

40 ♦ - Décision **2020-39 – Reçue en Préfecture le 24 avril 2020**
Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'**ADUL** Association des Utilisateurs LOGITUD pour l'année 2020, pour un montant annuel de 270€ net de TVA.

41 ♦ - Décision 2020-40 – Reçue en Préfecture le 06 mai 2020
Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour des travaux d'équipement dans le cadre du FDAEC 2020, d'un montant de 53 278 € pour les opérations sur divers bâtiments municipaux.

Mme le Maire rappelle que l'assemblée a eu la liste et si quelqu'un a des questions. Beaucoup d'avenants concernent le centre-ville, beaucoup de spectacles, elle explique qu'ils ont les devis, ils font les spectacles et après, ils ont beaucoup de mal à récupérer les conventions signées par les producteurs, c'est pourquoi, parfois, ce sont des spectacles qui ont eu lieu en 2019. Elle signale également l'avenant n° 2 pour le bâtiment dédié à l'aide alimentaire, elle fait remarquer que Madame CHARTIER connaît parfaitement le dossier, puisqu'elle est dans le comité de pilotage au titre du CCAS. Elle explique que ce chantier a repris un peu avant le déconfinement, parce qu'il était quasiment livré, il devait l'être début mai, fin avril… avec le confinement il a pris un peu de retard, mais il devrait être livré fin mai ou début juin. Ils suivent ça de près, car ils se doutaient qu'à la fin du confinement, il y aurait peut-être un besoin urgent de ce local.

Mme CHARTIER a juste une question sur ce local, qui avait été abordée au moment de la visite et du comité technique, concernant le raccordement. Elle demande si celui-ci a été pris en charge par la Ville, sachant que la métropole ne pouvait pas le prendre en charge avec le surcoût qu'il y avait eu, voté en comité de pilotage.

Mme GRIN « inaudible »

Mme le Maire précise qu'en tout cas, eux souhaitaient le faire.

Mme GRIN déclare qu'ils n'avaient pas le choix, c'était une obligation, mais elle ne peut pas dire si ça a été réglé ou pas techniquement, parce qu'avec l'arrêt des chantiers, elle n'a pas cette information, mais ça va l'être de toute façon.

M. AYNIE remercie Madame le Maire de lui donner la parole. S'agissant de la décision n° 21, il demande à Madame le Maire de porter à la connaissance du Conseil des précisions sur les « frais d'huissier », pour un contentieux de propriété intellectuelle d'un montant de 1 188,18 €.

Mme le Maire explique que ce n'est pas un contentieux, mais un constat d'huissier, peut-être préalable à un contentieux, en fait, c'est un candidat aux élections municipales qui a utilisé, sans autorisation de la Ville, les photos du site de la Ville et des photos municipales. Ils ont donc fait constater que c'est illégal.

M. AYNIE plaisante en disant : « Il va aller en prison ».

Mme le Maire répond que ça, elle ne le sait pas. Elle ajoute que certains respectent la loi et d'autres pas. Mais qu'il s'agit d'un délit pénal. Ils ont voulu garantir les droits de la Ville là-dessus.

M. AYNIE demande qui est ce candidat.

Mme le Maire répond que l'on ne peut pas parler nominativement en Conseil Municipal.

III . A- ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

Madame le Maire déclare qu'il n'y a pas de remarque. Le procès-verbal a été transmis aux groupes, elle propose de passer au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 2020.01.01 : MODALITES EXCEPTIONNELLES D'ORGANISATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le Code général des collectivités territoriale (CGCT),

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

Considérant la nécessité de réunir le Conseil Municipal de Bruges pendant la période d'état d'urgence sanitaire afin d'assurer le fonctionnement courant de la commune,

Considérant qu'en cette période exceptionnelle de pandémie, il y a lieu d'adapter le fonctionnement du Conseil municipal dans le respect des dispositions prévues au sein des ordonnances prises par le Gouvernement,

Les règles qui ont été modifiées sont les suivantes :

1/ Périodicité des séances

En application de l'article 3 de l'ordonnance 2020-391 susvisée, il n'est pas fait application de l'obligation trimestrielle de réunion du Conseil municipal prévu à l'article L. 2121-7 du CGCT.

De plus et par dérogation aux dispositions des articles L. 2121-9 du CGCT le Conseil municipal est réuni à la demande du cinquième de ses membres, sur un ordre du jour déterminé, pour une durée qui ne peut excéder une journée. Le Conseil municipal doit être réuni dans un délai maximal de six jours.

Un même conseil municipal ne peut présenter plus d'une demande de réunion par période de deux mois d'application de l'état d'urgence sanitaire.

2/ Convocations

L'article 6 de l'ordonnance 2020-391 susvisée prévoit que les convocations à la première réunion de l'organe délibérant à distance, précisant les modalités techniques de celles-ci, sont transmises par le maire par tout moyen. Le maire rend compte des diligences effectuées par ses soins lors de cette première réunion. L'envoi sous forme électronique sera sécurisé, et réalisé auprès de l'adresse mail valide transmise par chaque conseiller municipal au secrétariat de l'assemblée (adresse mail professionnelle ou personnelle).

Elle précisera également les modalités de téléchargement du dossier complet présenté à l'ordre du jour du Conseil municipal (lien de connexion).

Dans la mesure où les conseillers municipaux souhaiteraient consulter le contenu de leur convocation (rapports de synthèse et annexes) en format papier, ils pourront en faire la demande à l'adresse suivante : e-juridique@mairie-bruges.fr et en obtenir une reproduction papier.

3/ Questions écrites et orales

Pendant la période de pandémie de Covid 19, les questions écrites et orales sont encadrées de la manière suivante :

- Elles devront être envoyées dans les mêmes conditions de forme et de délais que celles prévues au règlement intérieur
- Elles seront transmises exclusivement aux adresses électroniques suivantes :
    - e-juridique@mairie-bruges.fr
    - e-cabinet@mairie-bruges.fr

4/ Quorum

Il résulte de l'article 2 de l'ordonnance 2020-391 susvisée que pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque le tiers de ses membres en exercice est présent ou représenté. Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à 3 jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum.

Le quorum est apprécié en fonction de la présence des membres dans le lieu de réunion.

5/ Mandat

Il résulte de l'article 2 de l'ordonnance 2020-391 susvisée que pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, un membre du conseil municipal, peut être porteur de deux pouvoirs.

Le mandataire remet la délégation de vote ou mandat au président de séance lors de l'appel du nom du conseiller empêché. La délégation de vote peut être établie au cours d'une séance à laquelle participe un conseiller obligé de se retirer avant la fin de la séance.

Afin d'assurer la transparence du vote et d'éviter toute contestation sur la participation au vote, les conseillers qui souhaiteraient se faire représenter doivent transmettre en amont de la séance, ou au cours de la séance s'ils sont amenés à quitter celle-ci, aux deux adresses suivantes :

- e-juridique@mairie-bruges.fr
- e-cabinet@mairie-bruges.fr

Le mandat transmis devra être écrit, daté, signé par le mandataire, et rédigé sur le modèle de pouvoir transmis à l'appui de la convocation ou sur le support de son choix.

6/ Accès et tenue du public

Dans le cadre de la pandémie de covid-19, la salle du Conseil municipal sera mise en place en tenant compte des mesures barrières et de la distanciation sociale préconisées. Elle est réservée exclusivement à la présence des conseillers municipaux et des fonctionnaires territoriaux.

La salle des pas perdus sera mise à disposition du public, dans la limite des places disponibles et dans le respect des mesures de distanciation sociale. Un système de retranscription vidéo permettra au public de suivre la séance dans cette salle.

7/ Informations des élus et accès aux dossiers

Seuls les moyens de communication électronique seront utilisés. Chaque conseiller municipal reçoit avant les séances un rapport sur chaque dossier soumis à délibération, par voie dématérialisée.

Pendant cette période de pandémie de Covid 19, la consultation des dossiers sur rendez-vous auprès du secrétariat des assemblées ne pourra être assurée. Les conseillers sont invités à formuler une demande écrite de communication de documents jusqu'à 24h avant le déroulé de la séance à l'adresse e-juridique@mairie-bruges.fr. Si le document ou dossier demandé est facilement transmissibles par les moyens de communication électronique, il sera envoyé avant le déroulement de la séance.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- PREND ACTE des modalités exceptionnelles de la tenue du conseil municipal en application des mesures législatives et règlementaires en vigueur.

Vote : Prise d'acte

M. BOURROUILH-PARÈGE remercie Madame le Maire, annonce qu'il va voter ce rapport, mais demande pourquoi ce Conseil n'a pas été organisé en visioconférence. En sachant que l'article du 1er avril qui est visé prévoit les modalités d'organisation, de votes également à distance et il lui rappelle qu'ils ont participé, elle et lui aux commissions à Bordeaux Métropole, ils étaient plus de 90 connectés, il trouve que ça ne s'est pas trop mal passé. Il imagine que c'est une contrainte technique.

Mme le Maire répond que ce sont surtout les contraintes de la métropole, ils n'avaient pas la maquette budgétaire et tous les documents budgétaires qui devaient être soumis, n'étaient pas…

Mme DESBORDES ajoute que pour avoir fait ce genre d'exercice en comité technique et CHSCT, certains élus ne sont pas équipés en matériel informatique et en fibre et qu'ils n'ont pas pu participer aux commissions, CT, CHSCT et autres réunions pendant le confinement.

Mme le Maire trouve que le présentiel, même réduit, pour présenter les projets, c'est mieux. Elle confirme ce que dit Isabelle, le matin même en visioconférence, elle avait des collègues maires qui n'arrivaient pas à se connecter alors que la DGINSI met le paquet quand il y a des visioconférences des 28 maires avec le DASEN. Même le DASEN avait une mauvaise connexion, alors que d'habitude, elle est plutôt bonne, Monsieur ARDOUIN a dû appeler le DASEN par téléphone et ils ont mis le téléphone au micro pour que tout le monde entende. Mais pour cette séance, c'est surtout parce que les maquettes budgétaires n'auraient pas été prêtes au mois d'avril.

M. BOURG plaisante en disant à Madame le Maire que c'est aussi parce qu'elle est contente de les voir en chair et en os.

Madame le Maire confirme.

Vote : Unanimité

RAPPORT N° 2020.01.02 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES

Le compte de gestion du comptable présente les documents de synthèse de la comptabilité générale.

Ce compte répond à 2 objectifs :

- Justifier de l'exécution du budget
- Présenter la situation patrimoniale et financière de la commune

Ce compte retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice.

Le compte de gestion est dressé par le Trésorier, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire.

Il peut être consulté au Service des Finances de la commune.

Le compte de gestion 2019 est identique au compte administratif 2019 de l'ordonnateur.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- D'APPROUVER le compte de gestion de l'exercice 2019.

Mme DESBORDES remercie Madame le Maire et déclare que le compte de gestion retrace les dépenses et les recettes effectivement réalisées au cours de l'année 2019 qui est dressé par le Trésorier, et qui est conforme au compte administratif 2019 de l'ordonnateur. Elle propose à l'assemblée d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2019.

Mme CHARTIER annonce que comme d'habitude s'agissant du compte de gestion, son groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Vote : 23 votes Pour (Groupe Bruges notre Ville)

10 Abstentions (Eric VEISSIER, Hortense CHARTIER, Myriam DUCLERC, Marc RAYNAUD, Philippe SEGUINEAUD, Michel HOSTEINS, Gérard BOURG, Emmanuelle PETIT-CHOTARD, Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Jean-Robert BARBÉ)

RAPPORT N° 2020.01.03 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES

Le Compte Administratif est un document de synthèse retraçant les résultats de l'exécution budgétaire.

A l'occasion du vote de ce Compte Administratif, il est utile de rappeler une des règles de la comptabilité M 14 : l'affectation du résultat qui fera l'objet de la délibération suivante.

La section d'investissement est autofinancée en partie par des recettes excédentaires de la section de fonctionnement :

- dotations aux amortissements et aux provisions,
- virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

L'instruction M14 ne prévoyant plus d'affectation anticipée du résultat, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement n'est donc plus réalisé. En effet, il apparaît comme plus prudent d'attendre le vote du Compte Administratif pour procéder à l'affectation du résultat.

Cette nouvelle règle modifie les résultats par section :

- l'excédent de fonctionnement présente un excédent beaucoup plus important,
- la section d'investissement présente un besoin de financement.

Il est rappelé que nous avons procédé à l'affectation prévisionnelle des résultats 2019 dès le vote du budget lors de la présente séance du Conseil Municipal. Les résultats alors repris sont conformes aux résultats définitifs présentés ci-après :

Fonctionnement :

> Recettes 2019	:	22 978 581 ,42 €
> Dépenses 2019 :		20 567 029,27 €
> Excédent 2018 :		*11 583 136 ,92* €
Excédent 2019	***:***	***13 994 689,07 €***

Investissement :

> Recettes 2019 : 5 378 604,76 €

> Dépenses 2019 : 14 208 961,52 €

> Excédent 2018 : 25 483 968,20 €

Excédent 2019 : 16 653 611,44 €

Reports d'Investissement :

> Dépenses 2019 : 5 053 572,36 €

Il est proposé au Conseil Municipal,

- D'ADOPTER le Compte Administratif 2019 tel que présenté.

Mme DESBORDES indique les chiffres relatifs au compte d'administratif :

> Compte administratif 2019

Fonctionnement

Des **dépenses** en augmentation (+5,19 % par rapport au réalisé 2018) avec :

- Impact règlementaire sur la masse salariale
- Recrutement sur une demi-année du personnels de la LM
- Augmentation de la participation au SIVOM
- Assurance dommages-ouvrages

Investissement

Les principales dépenses d'investissement:

- Les travaux d'aménagement du **Parc Ausone:** 2 652 000 €
- Début des travaux de la phase 1 de la réhabilitation du **centre-ville:** 5 040 000 €
- Travaux **d'aménagement des espaces d'accueils** de l'Hôtel de Ville: 255 000 €
- Travaux **d'éclairage public** : 210 000 €
- Divers **travaux d'entretien** dans les bâtiments et structures: 613 000 €

Aucun recours à l'emprunt
Un **désendettement** annuel: 1 million €

Mme CHARTIER déclare que dans la continuité, ils avaient voté contre le budget de l'an dernier, ils s'abstiendront sur la présentation financière qui est le compte administratif du bilan de l'année 2019.

Mme le Maire demande s'il y a d'autres intervention, et note que le groupe de Monsieur SEGUINEAUD s'abstiendra également

22 votes Pour (Groupe Bruges notre Ville)

10 Abstentions (Eric VEISSIER, Hortense CHARTIER, Myriam DUCLERC, Marc RAYNAUD, Philippe SEGUINEAUD, Michel HOSTEINS, Gérard BOURG, Emmanuelle PETIT-CHOTARD, Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Jean-Robert BARBÉ)

RAPPORT N° 2020.01.04 : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET DE LA VILLE

Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES

Considérant la nécessité d'assurer une bonne gestion et d'optimiser la gestion budgétaire (et notamment le respect du principe de l'unité budgétaire), il est proposé au Conseil Municipal d'effectuer la reprise des résultats de l'exercice 2019 dans le budget primitif 2020 de la façon suivante :

- Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

  - Résultat de l'exercice 2019 — excédent : 2 411 552,15 €
  - Résultat reporté exercice antérieur (ligne 002 du CA) — excédent : 11 583 136,92 €
  - **Résultat de clôture à affecter (A 1) — excédent : 13 994 689,07 €**

- Besoin réel de financement de la section d'investissement :

- Résultat de l'exercice 2019	déficit :	8 830 356,76 €
- Résultat reporté exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent :	25 483 968,20 €
- Résultat comptable cumulé	**excédent :**	**16 653 611,44 €**
- Dépenses d'investissement reportées sur 2020 :	déficit :	5 053 572,36 €
- Solde des restes à réaliser :	déficit :	5 053 572,36 €
- Financement net :	excédent :	11 600 039,08 €

- Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	002 : excédent reporté **13 994 689,07 €**		001 : solde d'exécution N-1 : **16 653 611,44 €**

Il est proposé au Conseil Municipal,

- D'EFFECTUER une reprise des résultats 2019 ci-dessus énumérés dans le budget primitif 2020.

(Mme CHARTIER déclare qu'exactement pour les mêmes raisons, son groupe s'abstiendra sur ce document financier.

Mme le Maire constate que la décision est la même pour M. SEGUINEAUD et M. BOURROUILH.

23 votes Pour (Groupe Bruges notre Ville)

10 Abstentions (Eric VEISSIER, Hortense CHARTIER, Myriam DUCLERC, Marc RAYNAUD, Philippe SEGUINEAUD, Michel HOSTEINS, Gérard BOURG, Emmanuelle PETIT-CHOTARD, Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Jean-Robert BARBÉ)

RAPPORT N° 2020.01.05 : FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (F.D.A.E.C.) POUR L'ANNEE 2020

Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES

Le Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C.) est une subvention d'investissements du Conseil Départemental qui permet aux collectivités de mener à bien certains projets communaux et notamment les travaux concernant la voirie.

Il est rappelé que le FDAEC finance au maximum 80 % du montant HT des investissements.

Les opérations, dont le financement par le F.D.A.E.C. est sollicité, sont présentées dans le Budget Primitif 2020 proposé au présent Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'AUTORISER Madame le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour des travaux d'équipement dans le cadre du FDAEC 2020, d'un montant total de 90 943€ HT
- D'AFFECTER cette aide pour les opérations suivantes :
    - Travaux de mise en accessibilité stade Galinier / club-house : 21 725 € HT
    - Installation de pare-ballons stade Galinier : 12 164 € HT
    - Travaux d'accessibilité coursives Résidence Autonomie : 8 788 € HT
    - Travaux d'étanchéité de la toiture du Groupe scolaire Prévert : 4 257 € HT
    - Travaux d'accessibilité et de conformité de l'ascenseur Hôtel de Ville : 23 759 € HT
    - Travaux d'aménagement du terrain de rugby Galinier : 20 250 € HT
- D'ASSURER le financement de la manière suivante :
    - F.D.A.E.C . : 53 278 euros
    - Autofinancement : 37 665 euros

Ces opérations répondent aux critères de développement durable suivant:

- n° 2 : prise en compte de la relation de l'équipement avec son environnement.

- n° 7 : optimisation de consommation d'énergie et de flux.

- n° 9 : prise en compte du confort de vie dans l'équipement.

Cette recette sera inscrite au chapitre 13 du budget primitif 2020.

Mme CHARTIER déclare qu'ils ont échangé avec leur ancienne colistière, conseillère départementale qui reste sur ce qui a été fait les autres années. Ils voteront favorablement sur cette délibération à savoir 45 % pour Bruges et 55 % pour le Bouscat sur l'enveloppe cantonale.

M. SEGUINEAUD annonce que ça sera la même chose pour son groupe

Vote : Unanimité

DÉLIBÉRATION N°2020.01.06 : PROJET DE REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE – PHASE 2 – EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE PICASSO ET REQUALIFICATION DE L'ALSH ILE AUX ENFANTS - AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT- ACTUALISATION

Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA

Depuis 2012, une réflexion globale portant sur le réaménagement des espaces publics du centre-ville entre l'hôtel de ville et le parc Treulon a été menée pour dynamiser les équipements et activités.

La municipalité a fait le choix de rassembler en un même lieu différents programmes d'équipements utiles à la vitalité de la commune et de ses habitants, dans le cœur de ville.

Dans ce contexte, la ville de Bruges entend restructurer l'îlot des écoles situées dans le centre-ville afin de répondre à des besoins de classes supplémentaires, d'optimiser et sécuriser les déplacements des élèves et des personnels des écoles, d'améliorer la fonctionnalité des écoles et le lien avec le restaurant scolaire

La mise en œuvre de cette requalification du centre-ville s'étale sur plusieurs années, et comprend 3 phases dont la deuxième phase comporte :

- l'extension de la maternelle Pablo Picasso (3 classes supplémentaires),
- la réhabilitation de l'accueil périscolaire et accueil de loisirs Ile aux enfants.

A l'issue d'une étude de programmation réalisée par l'agence AVEC PROGRAMMATION en 2016 et 2017, la ville a lancé une consultation dans le cadre d'une procédure concurrentielle avec négociations pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre.

Le projet a été attribué en février 2018 à l'agence VAZISTAS (Talence).

Le montant prévisionnel des travaux a été établi en phase Avant-Projet Définitif à 1 787 973 euros HT.

La procédure de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement, autorisée par les articles L1612-1 et L2311-9 du CGCT, permet aux communes de définir une autorisation de programme qui est le montant total des dépenses de l'opération et de déterminer pour chaque année les crédits de paiement qui sont la limite supérieure pouvant être mandatés durant l'exercice.

L'autorisation de programme concernant la phase 2 de la requalification centre-ville comprend le coût de maîtrise d'œuvre, le coût des travaux, les honoraires divers (AMO, contrôles techniques, diagnostics,) et l'achat de mobilier.

Le projet d'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement nécessite d'être actualisée, vu le contexte de crise sanitaire actuel :

en € TTC	estimation du réalisé antérieur	TOTAL AP	CP1 2020	CP2 2021	CP3 2022	CP4 2023
DIVERS (études, diagnostics, AMO, …)	104 000,00 €	**23 914,00 €**	10 000,00 €	10 000,00 €	3 914,00 €	- €
MAITRISE D'ŒUVRE	22 000,00 €	**227 430,28 €**	80 000,00 €	75 000,00 €	45 000,00 €	27 430,28 €
TRAVAUX	- €	**2 145 568,68 €**	- €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	145 568,68 €
ACQUISITIONS MOBILIER	- €	**54 000,00 €**		22 000,00 €	22 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL	126 000,00 €	**2 450 912,96 €**	**90 000,00 €**	**1 107 000,00 €**	**1 070 914,00 €**	**182 998,96 €**

Les dépenses seront mandatées aux chapitres 20, 21 et 23 du budget principal 2020 de la ville.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement présentée ci-dessus
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous documents y afférents.

Mme CHARTIER déclare simplement qu'on leur avait demandé le détail sur les commissions reçues avant ce Conseil Municipal, s'agissant de cette phase deux, il s'agit de l'école, ainsi que l'ALSH, ils voteront favorablement cette délibération.

M. SEGUINEAUD souhaite, avant de passer au vote, qui sera, pour eux aussi, favorable, avoir quelques explications concernant le calcul CP1, CP2, CP3 et CP4 ainsi que la première colonne « estimation du réalisé antérieur ». Il demande si cette estimation de 126 000 € puisqu'elle est « réalisée », si elle doit être estimée ou s'il s'agit d'un chiffre factuel. D'autre part, toujours sur ce calcul, il constate quand il fait : CP1, CP2, CP3 et CP4 il trouve 2 450 912 € qui correspondent exactement au total de l'AP, sans intégrer les 126 000 €. Il pense que ça peut être logique, mais ça lui paraît bizarre.

Mme le Maire demande des précisions sur la question.

M. SEGUINEAUD précise que le total AP fait 2 450 912 € et quand il cumule CP1, CP2, CP3 et CP4, ça ne tient pas compte du réalisé antérieur qui est de 126 000 € et d'autre part, la question qu'il se pose, c'est comment on peut estimer quelque chose qui est « réalisé ».

Mme DESBORDES suppose qu'elle n'a pas bien compris la question, mais explique que l'estimation ne veut pas dire que l'on estime à l'euro près. Ça ne veut pas dire que l'on fait aléatoirement. C'est une terminologie. La question des AP/CP, ce sont les autorisations de programmes et les crédits de paiement, c'est une prospective, donc, année par année, sans tenir compte de ce qui a été fait.

Mme CHARTIER explique que les 126 000 € représentent ce qui a déjà été payé par la Ville, et après le total des AP est détaillé année par année dans le tableau qui suit. Elle ajoute que dans le total de l'AP, les 126 000 € représentent ce qui a déjà été payé.

M. SEGUINEAUD comprend qu'ils sont inclus dans les CP1, CP2, CP3 et CP4. Il remercie Madame CHARTIER pour ses explications.

Vote : Unanimité

RAPPORT N°2020.01.07 : PLAN DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS BRUGEAISES 2020

Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA

La période de confinement que la ville connait aujourd'hui a des impacts sur l'ensemble du système social, culturel, éducatif, économique et sanitaire. Elle a conduit à la fermeture de certains services et rend plus que nécessaire l'accompagnement de tous les acteurs pour amortir les effets financiers de la crise dans les champs de compétences de la ville.

Ainsi, trois axes d'actions forts sont mis en œuvre :

- L'augmentation du fonds de secours à la population dans le cadre de la subvention du CCAS
- L'accompagnement des usagers et des commerçants pour faire face à la pandémie
- Et le plan de soutien à destination des associations du territoire

La crise sanitaire due au coronavirus 19 a impacté directement la vie des associations. Le confinement a entrainé un arrêt brutal de leurs activités, engendrant ainsi des répercussions de taille sur le plan budgétaire, social et humain.

Attentive et consciente de toute la dynamique et l'engagement du tissu associatif, la ville soutient le tissu associatif par un plan de soutien aux associations. Les objectifs du plan d'accompagnement sont :

- Informer
- Identifier les besoins
- Proposer des leviers de soutien financier et matériel adaptés

1/ Informer :

De nombreux dispositifs se mettent en place aussi bien au niveau de l'Etat que de la Région, du Département et des Communes. Afin de simplifier les démarches de associations, la ville a compilé l'ensemble de ces informations, et a mis en place :

- Une rubrique spécifique sur le Site de la Ville expliquant et renvoyant aux sites institutionnels des structures concernées
- Une communication personnalisée auprès de chaque Présidente et Président d'associations compilant, notamment, l'ensemble de ces informations.

2/ Identifier les besoins :

Selon l'activité, le nombre d'adhérents et l'organisation des associations, toutes les associations n'auront pas les mêmes besoins. La ville a prévu des temps et des outils de collecte et d'identification de leurs attentes afin d'enrichir et/ou d'adapter les dispositifs que la Ville pourrait proposer. Aussi, des prises de contacts individuelles sont menées, et un lieu de dépôt unique des demandes est mis en place.

3/ Proposer des leviers de soutien financier et matériel adaptés :

En parallèle et de manière concomitante avec les deux premiers leviers du plan de soutien aux associations, des mesures de soutien financier doivent être mises en œuvre.

Ces mesures ont pour objet de :

- Maintenir les subventions (sur la base 2019), même s'il y a eu des baisses ou des interruptions d'activités.

- Prévoir le versement en une fois, dès le mois de juin, des subventions 2020.

- Créer un fonds de soutien associatif de 50 000 euros (soit 10% du total des subventions versées en 2019). Ce fonds, pourrait venir en complémentarité des dispositifs mis en place par les autres collectivités, par le versement d'une aide exceptionnelle.
  Il s'agit de scinder ce fonds en trois axes, selon qu'il s'agisse d'associations subventionnées à plus de 10 000€ et à moins de 10 000€.

  - Un fonds de relance dédié aux associations subventionnées à hauteur de plus de 10 000€

L'objectif du fonds est d'accompagner les associations susceptibles de rencontrer des difficultés de trésorerie à la suite de ces mois d'inactivité.

- Pour qui ? Les associations, subventionnées par la Ville à hauteur de plus de 10 000 €.
- Descriptif : Une aide sous forme de subvention au « réel », représentant 50% maximum des pertes financières d'exploitation enregistrées par l'association. Versement en une seule fois.
- Conditions d'attributions :
  - Siège social de l'association situé à Bruges
  - Présentation du budget 2020 actualisé et du budget 2019 réalisé, justifiant de pertes d'exploitation

  - Un fonds de dynamisation dédié aux associations subventionnées à hauteur de moins de 10 000€

Il a pour objectif de maintenir la dynamique et l'impulsion associative. Cette subvention est définie sur une base forfaitaire calculée à hauteur de 4/10ème de la subvention allouée (4 mois d'inactivité sur 10).

- Pour qui ? Les associations, subventionnées par la Ville à hauteur de moins de 10 000 €.
- Descriptif : Une aide sous forme d'une subvention égale à 40% du montant de la subvention 2019, hors subvention exceptionnelle. Versement en une seule fois.
- Conditions d'attributions :
    - Siège social de l'association situé à Bruges

■ Un fonds complémentaire,

Il s'agit d'allouer une aide après étude au cas par cas notamment pour les associations ne bénéficiant pas de subventions de la Ville.

- Pour qui ? Pour les associations, existant depuis plus d'un an, et n'ayant jamais bénéficié de subventions de la Ville. Une étude au cas par cas pourrait être réalisée en cas de difficultés de trésorerie liées à la crise du Covid19 ou des nouvelles activités proposées sur le territoire.

Venant en complémentarité des dispositifs mis en place par les autres collectivités, le versement de cette aide exceptionnelle sera étudié en fonction de chaque.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- D'ADOPTER le plan de soutien aux associations tel que présenté ci-dessus,
- D'AUTORISER Madame le Maire à VERSER des subventions exceptionnelles dans le cadre du plan d'accompagnement aux associations et A SIGNER tous documents y afférents.

Mme CHARTIER demande combien, sur le fonds de soutien associatif, la commune cible-t-elle d'associations dans le cadre du fonds de relance et dans le fonds de dynamisation. Combien d'associations seront-elles concernées par cette demande ? Et ajoute une proposition, concernant le fonds complémentaire. Elle souhaiterait y ajouter une mention d'aide concernant des associations brugeaises qui ont participé activement dans le cadre du COVID.

Mme le Maire met en garde sur le CCAS qui va faire la même délibération.

Mme CHARTIER dit qu'elle est au courant, mais demande s'il serait possible de simplement apposer cette mention, elle sait que ça a été fait dans d'autres villes de la métropole, de façon à ce que les associations ayant participé activement dans le cadre du COVID aient un plus dans le cadre de ce fonds exceptionnel.

Mme le Maire est d'accord, d'autant que Nathalie GRIN a prévu de proposer au Conseil d'administration du CCAS, aussi, parce que, souvent, ce sont des associations qui sont déjà subventionnées.

Mme CHARTIER pense que malgré tout, ils pourraient l'apposer au CCAS et dans cette ville si jamais une association n'est pas touchée par le CCAS, elle sera peut-être touchée par la ville, donc, apposer cette mention complémentaire.

Mme le Maire acquiesce. Pour le détail, elle précise que certaines associations disent non. Elles pensent que les grosses vont toutes demander, ils ont déjà eu la MJC…

Mme CHARTIER demande combien d'associations sont concernées, grosso modo.

Mme le Maire explique que de grosses associations avec des subventions au-dessus de 10 000 € il y en a 5.

Mme CHARTIER souhaite savoir si sur le côté fonds de dynamisation, l'enveloppe va être explosée en petits montants.

Mme le Maire répond que ce sont souvent de petites subventions et invite Pierre CHASTANG à compléter son propos.

M. Pierre CHASTANG explique que les associations n'ont pas encore fourni leurs comptes définitifs et que la municipalité les aidera au maximum avec le fonds. Pour les petites associations, ils n'ont pas encore eu de retour. Elles ont été appelées pendant le confinement. Il pense surtout à la reprise d'activité, parce que là, ils peuvent perdre des adhérents à la reprise, suivant comme se passe la suite de l'épidémie.

M. VESSIER dit : « Il me semblait que les associations qui ont une activité bénévole très importante, qui génère de l'autofinancement vont être très impactées. Et donc cette somme de 50 000 € à vue de nez, me paraît déjà très insuffisante. Mais on a bien compris que lors du prochain Conseil Municipal le rajuster, il le faudra. »

M.SEGUINEAUD souhaite abonder dans le sens d'Éric VESSIER, il suggère d'abonder ce fonds, dès aujourd'hui, d'une somme plus importante, ce qui éviterait peut-être d'y revenir et si dans ce fonds, il restait de l'argent non réclamé par les associations, il pourra être réintégré dans le budget. Il pense comme Éric VESSIER qu'ils risquent d'être un peu juste.

M. BOURROUILH-PARÈGE indique qu'une DM pour rajouter du budget sur la vie associative n'est pas forcément une DM mauvaise. Il espère surtout que la municipalité ne va pas attendre la fin de la remise des comptes de clôture.

Mme le Maire précise que ce sont les comptes 2019 qui leur sont demandés.

M. BOURROUILH-PARÈGE demande, si la municipalité a eu des retours d'associations qui ont dit qu'ils allaient devoir arrêter leur activité et s'il y en a, lesquelles ?

Mme le Maire répond que non, mais que certaines sont très inquiètes par rapport à leurs engagements, dans les poules supérieures ou même où elles sont actuellement. Notamment au niveau du sport. Elle explique que la MJC avait une problématique au niveau des salariés, ils avaient besoin de renseignements, la commune les a accompagnés pour faire ce qu'il fallait au niveau des salariés. Les associations sportives, elles, ont un problème avec leurs salariés, c'est que souvent, ce ne sont pas de vrais salariés. Ce sont souvent des paiements par indemnités, elles ne pouvaient pas, de ce fait, répondre aux dispositifs du chômage partiel. Mais elle n'a pas eu de président d'association qui lui ait dit qu'il devait tout arrêter.

M. BOURROUILH-PARÈGE pense en l'occurrence au PLEB, puisqu'ils n'ont pas eu le Salon du Livre qui est une manne pour eux et les séjours d'été qui risquent aussi d'être annulés.

Mme le Maire répond que le Salon du Livre n'est pas une manne pour le PLEB qui est équilibré à l'euro près, La Commune a contacté Françoise MOUCHAGUE et Marie-Christine DESBARATS, qui sont les deux maîtresses d'œuvre de cette manifestation au sein du PLEB et Mme le Maire explique qu'elles sont aussi subventionnées par la SOFIA… c'est toujours en équilibre et la commune donne le complément de ce qu'elles n'ont pas. Elles n'ont pas perdu d'argent, par contre sur les séjours, c'est juste équilibré.

M. GIRO souhaite saluer également le travail du PLEB, parce que sur le Salon du Livre, elles ont une subvention qui ne couvre pas du tout le salon, il s'agit d'un fonds qui est donné aux auteurs qui se déplacent et viennent à Bruges. Donc, la SOFIA, sachant qu'il y a une problématique pour tout le monde culturel, a maintenu cette subvention, à condition que le PLEB, même si le salon est annulé, verse quoiqu'il arrive, cette participation qui permet aux auteurs de vivre. Les mesures gouvernementales pour soutenir la culture n'étant peut-être pas suffisantes. Il explique qu'ensuite, elles ont aussi un travail sur la laïcité qui fait qu'elles ont eu une rentrée d'argent qui les aide aussi à tenir un rythme d'activité de leur association.

Vote : Unanimité

RAPPORT N° 2020.01.08 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE L'EXERCICE 2020

Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES

Il résulte de l'article 7 de l'ordonnance n°2005-1026 du 26 août 2005 qu'une délibération distincte de la délibération de vote du budget primitif doit intervenir pour le vote des subventions aux associations.

Toutefois une exception est possible pour les subventions dont le montant est inférieur à 23 000 euros. Dans cette hypothèse, il suffit d'établir une annexe au budget primitif listant les bénéficiaires et le montant de la subvention. La liste des associations et des montants des subventions figure dans le document budgétaire.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- D'AUTORISER Madame le Maire à verser les subventions suivantes, et à signer tous documents permettant le versement de ces subventions :

Maison des Jeunes et de la Culture	160 000 € pour le fonctionnement de l'association
Entente Sportive de Bruges	194 200 € dont 189 200 € pour le fonctionnement de l'association et 5 000 € pour l'achat de matériel divers
Mission Locale Technowest	50 568 € dont 48 281 € pour le fonctionnement de l'association et 2 287 € au titre du Fonds Local d'Aide aux Jeunes
Bruges 33 Handball	33 000 € pour le fonctionnement de l'association
PLEB	25 800 € pour le fonctionnement de l'association.

M. VEISSIER dit : « Chaque année, on débat sur le niveau des subventions, nous vous avons demandé, cette année, de nous fournir les demandes de subventions détaillées des cinq associations. Vous nous les avez transmises, nous vous en remercions. Nous constatons qu'effectivement, il y a un écart entre les demandes et les subventions qui sont versées. Les écarts sont parfois faibles, mais ce qui nous étonne, c'est qu'il y ait des écarts. Ainsi au niveau de la MJC, il y a une subvention de 160 000 €, ils en demandent 162 500 €, au niveau de l'entente sportive de Bruges, il y a une subvention de 194 200 €. Leur budget prévoyait 209 750 €, au niveau de Bruges 33 Handball, vous votez une subvention de 33 000 € alors que leur budget est équilibré avec une subvention municipale de 50 000 € et pour le PLEB, il y a une subvention de 25 800 €, alors que leur budget prévisionnel est équilibré avec 28 400 €. Donc, il y a un écart à chaque fois. On n'en comprend pas la raison, parce que si ces associations font des prévisionnels, c'est bien qu'ils ont besoin de ces sommes, donc, qu'est-ce qui peut expliquer, justifier que vous diminuez ces montants. Surtout que les différences sont assez faibles, mais pour une association, c'est un montant important.

Mme le Maire cède la parole à Frédéric GIRO, elle complétera ensuite.

M. GIRO explique que pour la MJC, le différentiel est par rapport au carnaval qui n'a plus lieu via la MJC, mais via la Ville. D'autre part, quand les subventions sont versées à cette période, en cours d'année, selon les projets, il y a des suppléments. Sur la MJC, par exemple, lors de l'assemblée générale, Audio Pro, pour le son a été payé par la Ville. C'est une somme qui a été prise en compte par la Ville directement, donc ils ont eu plus que les 162 000 € qu'ils avaient demandés à l'époque. De même pour le PLEB, Monsieur GIRO quand la SOFIA leur donne 4 000 €. Il salue au passage, Sandrine DOUCET, l'ancienne députée, qui donnait une réserve parlementaire qui les soutenait et leur permettait d'organiser aussi ce salon, la Ville comble, à chaque fois, le différentiel en cours d'année. La Ville répond à chaque demande et donne plus qu'il ne faut en fonction des projets et du réalisé. Le PLEB a actuellement un salon laïcité et donc des rentrées d'argent supérieures. Il n'y a pas d'utilité à donner plus, alors qu'elles ont eu une rentrée conséquente avec ces actions de laïcité.

Mme le Maire ajoute que pour les autres associations, la somme qu'ils veulent, la différence est pour couvrir les frais de déplacement, quand des rencontres sportives sont en Corse ou au Nord. En fonction de la poule où ils sont, s'ils doivent partir à l'autre bout de la France, ça leur coûte plus cher que s'ils ne restent pas loin. Elle explique que ce que demande l'association BHB33 qui a un budget sur trois ans, c'est que la municipalité s'engage à donner 45 000 €. Madame le Maire explique qu'elle ne peut le faire que sur justificatifs, donc, aujourd'hui, la Ville donne les 33 000 € qui sont la subvention et après, elle arrive toujours à leur donner le reste. Quand l'ESB vient, ils demandent de l'argent pour rattraper le coût de la vie depuis cinq ans ou six ans, ou d'autres dépenses. Madame le Maire considère qu'il faut être cohérent, mais que par contre, souvent, la Ville finance des travaux, des investissements importants pour l'ESB. Elle pense que la Ville encourage fortement le fonctionnement de l'ESB, mais elle considère que les subventions doivent être justifiées par des faits justifiables.

M.DUBOIS trouve qu'il est plus logique de donner quelques fois par rapport à des projets nouveaux que sur un prévisionnel. On sait qu'un prévisionnel, on peut le gonfler et faire ce qu'on veut. Par contre, quand il y a du réalisé et des projets nouveaux, alors la commune vient

aider l'association. Il considère qu'il est toujours possible de demander davantage et qu'il est facile de faire un prévisionnel.

M. VEISSIER dit : « Je n'ai pas l'impression que les associations concernées fassent un prévisionnel au doigt mouillé. J'ai même l'impression que leur prévisionnel s'adosse sur les réalisations des exercices précédents, on a des associations de qualité.

Pour les chiffres, ils ont l'obligation de tenir une comptabilité, on n'est pas dans l'improvisation. Donc, il y a quand même un des critères qui est un critère fondamental, c'est l'évolution du nombre des adhérents. C'est-à-dire que le nombre d'adhérents, nécessairement, va générer des charges supplémentaires. Des charges d'encadrement, des charges d'équipement. Et ce que nous constatons, c'est que ces évolutions des effectifs, du nombre d'adhérents, ne sont pas prises en compte au niveau du montant des subventions qui sont attribuées, au niveau de ces associations. D'autant que l'on n'est pas sur des chiffres exorbitants, je vous rappelle quand même que depuis cinq ans, chaque année, la Ville a un excédent entre 2,5 et 3 M€ et là, on est en train de parler pour 10 000 € ou 20 000 €. Véritablement, la manière dont vous procédez vis-à-vis des associations, on a l'impression que le travail qu'elles font et notamment celles qui ont très peu de subventions, puisque le niveau de subvention représente 10 à 15 % de leur budget global, ça veut donc dire que les 90 ou 85 %, c'est quelque chose qu'ils vont se chercher, ces subventions ne sont pas récompensées. Et vous pinaillez pour 2 ou 3 000 €. On serait sur une commune qui serait financièrement très juste, mais compte tenu du niveau d'imposition et des taxes, compte tenu du nombre de nouveaux habitants, il y a des marges de manœuvre qui sont très importantes. Chaque année, on vous fait cette même réflexion et je dirais qu'il s'agit là des principales associations, mais c'est la même chose pour les autres associations. Les associations irriguent la Ville, les associations aussi bien au niveau des jeunes, au niveau des anciens, au niveau des adultes, c'est quelque chose d'important. Et vous pinaillez pour deux, trois bricoles. Vous dites : « Il va falloir rendre des comptes, parce que 2 ou 3 000 €, on ne sait jamais… » Ça n'est pas notre vision des choses, le budget de la municipalité serait très étroit, très serré, nous considérerions, qu'effectivement, il faut faire des économies, mais l'on pourrait et notamment sur les investissements immobiliers se dire qu'il y a des dépenses qui auraient pu être réduites, sur lesquelles on aurait pu faire des économies et cet argent aurait pu être mis à la disposition je dirais du monde associatif et de la vie locale. »

Mme le Maire prend l'ESB en exemple. Elle explique qu'à la dernière assemblée générale elle avait fait la remarque au bureau directeur, le nombre d'adhérents en 2019 était le même qu'en 2010 et pourtant, les subventions ont largement augmenté. D'autre part, le montant de la subvention de la commune dans leur budget qui est en gros de 1 M€ sur lesquels ils ont des cotisations qu'ils votent au niveau qu'ils veulent et c'est parfois assez élevé, la Ville représente à peu près 20 % du financement de l'association. Elle rappelle à Monsieur VESSIER, qu'ils peuvent toujours, effectivement, donner plus, il ne faut pas oublier qu'il y a eu, pendant trois ans de suite, des baisses de dotations de l'État. Toutes les communes ont diminué les subventions à leurs associations, Bruges ne l'a pas fait. Elle fait remarquer qu'ils peuvent augmenter, mais aussi réduire et qu'eux, à la différence d'autres acteurs publics qui ont diminué leurs subventions, ont reçu les associations qui disaient que le Conseil départemental ou autres leur donnaient moins, et qui demandaient à la Ville de compenser. Mais Madame le Maire considère que ce n'est pas comme cela que ça doit se passer. Néanmoins, elle confirme que les associations de Bruges sont en bonne santé, parce qu'elles ont toujours été

accompagnées. Mais elle insiste, ce n'est pas un blanc-seing parce que c'est de l'argent public. La municipalité doit rendre des comptes aux élus et aux Brugeais.

M. VEISSIER dit : « Juste pour répondre sur un point : vous nous indiquez que les effectifs de l'Entente Sportive de Bruges ont diminué, sauf qu'effectivement, vous oubliez quelque chose d'important, c'est que le périmètre n'est pas le même, Madame le Maire. En 2010, il y avait une section qui faisait partie de l'Entente Sportive et qui aujourd'hui, ne fait plus partie de l'Entente Sportive. Autrement dit, cette section pèse 400 licenciés. Autrement dit, si on a les mêmes niveaux en 2010 et aujourd'hui au niveau de l'Entente Sportive, ça veut dire que les effectifs de l'Entente Sportive de Bruges ont progressé de 400 adhérents parce que dans l'intervalle, le handball de Bruges a quitté l'Entente Sportive de Bruges. Donc, c'est l'occasion de vous donner cette information, pour que vous l'ayez en tête et qu'effectivement, parce que j'ai déjà entendu votre propos... »

Mme le Maire indique qu'elle vérifiera, parce qu'elle n'est pas sûre qu'ils n'aient pas neutralisé le hand à son départ.

M. VEISSIER dit : « Ils sont là, Madame, non, ils ne sont pas neutralisés, ils sont là les effectifs, Madame, ils sont là. »

Un élu « inaudible »

M. VEISSIER dit : « Non, mais les charges n'ont pas baissé. Ils ont naturellement baissé ».

Mme le Maire demande si Isabelle DESBORDES pourrait donner des éléments à Monsieur VESSIER.

Mme DESBORDES indique que ce sont des éléments de réflexion. Elle s'insurge contre une petite musique qui la gêne dans les propos de Monsieur VESSIER, il s'agit de celle qui ferait dire aux élus de la majorité, par le biais de sa parole, qu'ils mépriseraient les associations, ce qui n'est pas du tout le cas. Elle explique qu'ils sont conscients et partagent l'animation de la Ville par les associations, mais qu'ils ne sont pas dans une logique de guichet. Effectivement, tous les ans et ils sont un certain nombre ici à avoir dirigé des associations, ils savent comment ça marche : tous les ans les associations font leur dépôt de dossiers. Que faudrait-il faire ? Signer un blanc-seing ? Elle déclare que ce n'est pas leur logique. Leur logique est d'accompagner les associations, puisqu'il y a le montant de la subvention, mais il y a aussi tout ce qui peut être fait pour aider les associations, par exemple toute l'ingénierie. Ils sont effectivement garants de la dépense des deniers publics et les économies qu'ils feraient en investissement, elle rappelle à Monsieur VESSIER qu'ils ne peuvent pas les affecter au fonctionnement, il le sait. Les subventions aux associations, c'est du fonctionnement. Donc, même si à un moment donné, la Ville faisait des dépenses sur l'investissement, ça ne peut pas servir à cela. Et il lui semble que lorsque le nombre d'adhérents augmente, il y a également le nombre de recettes qui augmente pour les associations. Certes, ça génère des coûts et ça ne les couvre peut-être pas, mais malgré tout, mécaniquement les recettes augmentent également. Ça lui paraît normal d'être vigilant sur les dépenses, ça lui paraît normal d'avoir cette discussion avec les associations, de ne pas signer un blanc-seing parce qu'on leur demanderait 50 000, 60 000, 300 000 € et d'avoir un regard alerte, vigilant et discuter avec eux. Elle ne souhaite pas revenir sur tout ce qui a été dit, mais chaque fois qu'il y a un projet, ils ont essayé d'accompagner du mieux qu'ils le pouvaient, toutes les associations.

M. VEISSIER dit : « Juste pour répondre à votre remarque concernant l'impact budgétaire, vous savez très bien que le budget d'investissement est alimenté par les excédents du budget de fonctionnement. En fonction du choix du montant de l'investissement que vous faites, effectivement, si vous faites un investissement plus réduit, vous alimentez moins à partir du budget de fonctionnement et donc, vous avez des disponibilités à utiliser pour d'autres objets, c'est juste une remarque comptable ».

M. CHASTANG voulait juste rappeler que dans les subventions, on n'y pense pas souvent, mais il y a quand même les équipements tels que les terrains de tennis, la cuisine créée à Jacques Prévert qui sert aux associations… les terrains qui ont été rénovés… Par contre, il fait remarquer que ça, ça passe dans l'investissement et c'est important. Ce sont des demandes qu'ils ont eues, que ce soient la cuisine, les terrains de tennis, ils y ont répondu favorablement.

Mme le Maire confirme et ajoute que finalement, ce que veulent les associations, ce sont des créneaux en plus, la commune y travaille puisque pour chaque équipement public construit, sont prévus des locaux mutualisables, le soir, les week-ends et les vacances scolaires, c'est exactement ce qu'elles veulent, et ça coûte très cher. Or la Ville le fait et va le faire.

M. SEGUINEAUD remercie Madame le Maire. Il constate que tous les ans, au moment du vote, ils se retrouvent avec ces mêmes débats, où on dit que les adhérents ont forcément augmenté. Pour étayer ce que disait son collègue, il explique que l'on ne peut pas imaginer une augmentation de population, qui a été importante ces dix dernières années, qu'il y ait le même nombre d'adhérents. Il pense qu'il y a forcément une raison et la raison vous a été donnée. L'école de danse aussi a des problèmes, les petits, depuis quelques années, n'y sont plus accueillis, par manque de moyens. Il en conclut qu'il y a quand même des problèmes. Il rappelle que ces enfants de 3 ou 4 ans ne sont plus accueillis à l'école de danse.

Mme le Maire fait remarquer que c'est l'association qui fait ses choix, eux viennent juste de faire rénover les locaux.

Mme CHARTIER tient à interpréter les propos, l'opposition n'a jamais été pour du saupoudrage à outrance. Ils l'ont déjà eu dans le cadre d'associations au CCAS, là, ils se sont simplement appuyés sur les bilans qui étaient justes pour certaines associations, c'était à quelques euros près sur le bilan de l'année d'avant et qu'une augmentation en mettant le fonds d'aide via l'après COVID est cohérente. C'était juste ça leur proposition. Ils voteront pour cette délibération.

Mme LAMARQUE ajoute à l'attention de Monsieur SEGUINEAUD que la municipalité répond aux associations en fonction de leurs projets, donc, le fait qu'il n'y ait pas de cours à partir de 4 ans… là aussi, il y a des associations qui se créent, d'autres qui disparaissent, mais elle pense que le nombre d'associations aussi augmente. Elle reproche à Monsieur SEGUINEAUD, de laisser entendre que la municipalité ne voulait pas financer de nouveaux niveaux de danse, elle pense qu'il faudrait que l'association ait la volonté de créer ce niveau, qu'il en fasse la demande et fasse la demande des subventions en conséquence. Elle demande à Monsieur SEGUINEAUD de ne pas raconter d'histoires.

M. BOURROUILH-PARÈGE annonce qu'il va voter cette délibération. Il veut juste souligner le fait qu'on peut effectivement annoncer que le même budget à la vie associative est

maintenu, il ne baisse pas, c'est une réalité depuis plusieurs années, là où d'autres communes l'ont baissé, donc, ils ont toujours le même périmètre. En revanche, s'ils font un ratio par rapport au nombre d'habitants, le budget baisse. Mais, il reconnaît comme l'a dit Madame le Maire que c'est un peu insoluble, sur un temps de transition, puisque les associations s'autocensurent pour accueillir de nouveaux adhérents parce qu'il n'y a pas les espaces pour. Certes, ils y arriveront en mutualisant un certain nombre de locaux, mais il pense qu'ils sont sur une phase de transition sur laquelle il faut s'interroger sur le ratio de l'enveloppe globale des subventions aux associations qui est maintenue depuis de nombre années. Il répète que s'ils font un ratio au nombre d'habitants, ça mérite vraiment s'interroger.

Mme le Maire est d'accord, mais elle rappelle que le ratio par nombre d'habitants va également intégrer l'investissement. Elle pense que si elle fait du Benchmark sur d'autres communes, qu'ils ne sont pas mal du tout. Elle ajoute la qualité des locaux mis à la disposition des associations.

Vote : Unanimité

RAPPORT N° 2020.01.09 : SUBVENTION AU C.C.A.S. DE BRUGES 2020

Rapporteur : Madame Nathalie GRIN

La période de confinement que la ville connait aujourd'hui a des impacts sur l'ensemble du système social, culturel, éducatif, économique et sanitaire. Elle a conduit à la fermeture de certains services et rend plus que nécessaire l'accompagnement de tous les acteurs pour amortir les effets financiers de la crise dans les champs de compétences de la ville.

Ainsi, trois axes d'actions forts sont mis en œuvre :

- Le plan de soutien à destination des associations du territoire
- L'accompagnement des usagers et des commerçants pour faire face à la pandémie
- Et l'augmentation du fonds de secours et d'aides à la population dans le cadre de la subvention du CCAS

Le centre communal d'action sociale de Bruges exerce ses missions principales notamment auprès des jeunes enfants (accueil 0-3 ans en crèche), publics en difficultés, personnes vulnérables et séniors.

Ses actions plurielles vis-à-vis de ces publics attestent au quotidien de la diversité de ses missions, de l'ampleur de l'offre de services apportés aux usagers, mais aussi de l'exigence que ces missions supposent en termes de modalités d'intervention, de qualification des personnels et de coordination d'une pluralité d'acteurs.

En cette période de pandémie de COVID-19 qui touche le pays, le CCAS de Bruges a été extrêmement sollicité. Ses services ont été et sont encore aujourd'hui fortement mobilisés et ont été renforcés par le recours aux bénévoles, avec la mise en place notamment de :

- L'intensification du portage de repas, multiplié par 3 depuis le début du confinement, et assure un accompagnement et la mise en place d'une veille renforcée auprès des résidents de la résidence autonomie,
- La mise en place d'une cellule de veille sociale auprès de personnes dites « fragiles », animée par les services, selon le dispositif du plan canicule adapté à la pandémie, pour rompre l'isolement et s'assurer de leur bonne santé,
- L'adaptation du service d'aide et d'accompagnement à domicile à la fois autour d'un recentrage sur ses missions principales, et l'organisation d'un renfort pour des missions d'entretien, d'aide au repas, d'aide pour les courses etc.,
- La réorganisation du service de soins infirmiers à domicile pour répondre au mieux aux besoins de la population avec les moyens alloués,
- La coordination de la cellule de veille pandémie municipale.

Cette mobilisation va se poursuivre en période de déconfinement progressif. Il faut néanmoins dès à présent anticiper les effets à court, moyen et long terme de la pandémie sur la situation sociale des personnes en situation défavorisée.

Dans le même temps, le CCAS a dû faire face à une perte de recettes nette (subvention de la CAF), du fait de l'absence d'usagers au sein des crèches collectives, fermées depuis le 16 mars, sauf pour l'accueil des enfants de personnels soignants.

De ce fait, la mobilisation des ressources et la volonté d'anticiper et donc d'augmenter le fonds de secours et d'aides (passant de 27 000€ à 53 000€), nécessite d'augmenter la subvention de 113 500 € par rapport à l'an dernier, portant le montant total de la subvention à 2 080 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- D'AUTORISER Madame le Maire à verser une subvention au C.C.A.S. de Bruges dans les conditions évoquées ci-dessus et à signer tous documents y afférents.

Mme le Maire va donner la parole à Nathalie GRIN, mais elle souhaiterait, auparavant, redire à Nathalie et à ses équipes du CCAS, combien ils ont apprécié le dynamisme, l'investissement, pendant cette période très, très compliquée du confinement. Elle souhaite rendre, encore une fois, un hommage appuyé à Nadège BALEIX-MATHÉ, la directrice du CCAS. Elle reconnaît que Madame BALEIX-MATHÉ a été vraiment très efficace et qu'il y a eu un énorme travail fait avec les services. Elle remercie également Nathalie et la charge de transmettre les remerciements du Conseil Municipal.

M. BOURG profite de ce moment du débat où l'on félicite tel ou tel personnel pour son engagement pour demander si le paiement d'une prime a été prévu pour le personnel qui participé de façon durable, continue et difficile. Il ne parle pas de médaille, c'est d'actualité nationale, on parle de primes pour les agents qui ont participé de près.

Mme DESBORDES déclare qu'elle va répondre, ce n'est pas du tout le sujet de la délibération, mais il lui paraît tellement important, qu'elle va répondre. Elle annonce que le décret est sorti le vendredi précédent sur ce sujet. Donc, sorti très récemment, il a fixé un certain nombre de règles, comme un décret. Donc, les services ont, malgré les interdictions, travaillé ce week-end pour proposer des simulations. Elle indique qu'elle a reçu dans sa boîte mail des

simulations. Elle ne va pas parler de montant, il leur a paru dès le début du confinement, naturel de gratifier les agents qui sont venus en présentiel pendant la période du confinement, notamment les premières équipes pour lesquelles ça n'a pas été simple. Elle explique qu'il a fallu mettre en place plein de choses nouvelles, elle pense aux aides à domicile, qui ont dû faire fi des tâches de ménage, elle pense que Nathalie GRIN va en parler, mais à organiser des repas très tôt, jusqu'à très tard avec les personnes âgées, elle pense également à ceux qui se sont portés volontaires pour faire du portage de repas à domicile auprès des personnes âgées, alors que ce n'était pas leur travail. Ils ont également essayé d'organiser, même s'il n'y avait pas d'accueil physique, il y avait quand même de l'accueil téléphonique à l'état civil, il y avait quand même un peu d'accueil physique pour les déclarations de naissance, mais ils ont essayé de faire des accueils de 15 jours, pour ne pas les laisser trop longtemps, elle indique que pour ces premières équipes, durant les 15 premiers jours, la situation a été très compliquée. Entre les ordres, les contre-ordres de l'Etat, ils ne savaient pas bien où ils allaient. Il n'y avait pas de masque et Nathalie GRIN a organisé un réseau de fabrication de masques en tissu, parce que les agents qui étaient en contact avec le public n'avaient pas de masque et elle insiste sur le boulot de la directrice du CCAS : Nadège BALEIX-MATHÉ, qui a fait des choses incroyables pendant toute cette période, notamment, pour trouver des masques et des solutions hydroalcooliques… sur le principe, oui, évidemment, il y aura une prime.

Jusqu'à quel niveau, de quel montant, ils y travaillent, mais ils espèrent apporter une réponse au personnel très rapidement. Ça nécessitera de passer en comité technique, en conseil même et en service CCAS, donc, ils diront ce qu'ils vont décider, mais ça ne pourra être appliqué que dans quelques mois. Mais ça leur paraît normal. Il faut une délibération, il faut que les systèmes d'information RH soient paramétrés, c'est un décret qui crée une nouvelle grille qui n'existe pas dans les systèmes d'information des ressources humaines.

M. BOURG indique qu'il ne lui a pas échappé que le personnel de santé publique, pour ne parler que de lui, va bénéficier très rapidement de l'octroi de primes pour service rendu en première ligne… Or, la réponse « dans quelques mois, on verra » ne le satisfait pas…

Mme DESBORDES répond que quand elle dit « dans quelques mois », c'est deux mois, ce n'est pas là, demain, il faut qu'il y ait un prochain CM, un prochain comité technique, un a eu lieu ce jour. Elle veut juste dire que ça ne sera pas mis en application sur la paie de mai.

Mme GRIN : Lecture de la délibération

Mme CHARTIER commence par remercier les services, qui, malgré le COVID, ont pu, via les visioconférences, maintenir toutes les commissions permanentes pour accompagner du mieux qu'ils le pouvaient, les populations les plus fragiles. Elle souhaiterait que la Ville puisse acheter auprès des commerçants, des bons afin que les personnes les plus fragiles puissent en bénéficier. Elle explique que ce sera un accompagnement pour le commerce local et pour les personnes les plus fragiles. Elle voudrait que la mention soit rajoutée à la délibération.

Mme le Maire explique que des bons, la ville en touche par la Croix-Rouge, notamment. Ils en ont eu pas mal, ils en ont donné en début de confinement et viennent d'en reverser la semaine dernière de façon assez conséquente. Elle pense que c'est un choix, la ville, déjà, va doubler les moyens de la commission permanente qui pourra, au-delà des achats, aider à payer la facture d'électricité, d'assurances… elle pense qu'ils peuvent tout faire, mais ça, ils ne l'ont pas évoqué, puisque d'autres acteurs le font.

Mme GRIN indique que dans les villes qui le font, c'est bien de CCAS qui mène l'action, ils ne se sont pas posé la question à ce jour, car les demandes sont très variées et pour l'alimentaire, ils ont pu faire face avec les bons d'achat de la Croix Rouge, il y a eu très, très peu d'aide de régie sur l'alimentaire parce que le département a aussi largement distribué des bons d'achat aux bénéficiaires des minimas sociaux ou des personnes suivies par la MDSI. Ils en ont proposé également à des personnes suivies par les CCAS, la question ne s'est pas posée. Elle entend l'autre versant qu'est le soutien aux commerçants, mais aujourd'hui, ils n'ont pas eu le temps du tout d'aller jusque-là dans leur réflexion.

Mme CHARTIER fait remarquer qu'ils ne peuvent pas penser à tous, et que c'est pour cela qu'ils ont une opposition qui pense et peut réfléchir.

Mme le Maire dit que pour le soutien aux commerçants, elle a eu le président de l'association des commerçants, juste avant le déconfinement. Ils ont convenus de se revoir, ils attendaient de voir comment ça se passait et les perspectives des uns et des autres. Ils vont effectivement, sans doute au prochain Conseil, un plan pour eux, mais pour l'instant, elle pense que c'est un peu tôt, certains n'ont repris que lundi dernier, d'autres n'ont pas encore repris. Elle pense que ça serait une façon de les aider, mais il faut voir avec eux, ce qu'ils attendent de la municipalité. Le déconfinement n'est intervenu que depuis une semaine et il est progressif, ils n'ont pas encore eu le temps de travailler là-dessus.

Mme CHARTIER en conclut que Madame le Maire n'a pas l'intention de rajouter la mention.

Mme le Maire confirme et donne la parole à monsieur SEGUINEAUD.

M. SEGUINEAUD reviendra sur les commerçants lors de la prochaine délibération qui leur est consacrée. Il s'associe aux remerciements chaleureux pour toutes ces personnes qui n'ont pas compté leur temps, qui se sont démenées, qui ont changé leur vie, ont bougé leurs plannings, il pense que ça a existé un peu partout en France, lui a suivi les EHPAD, il pense qu'il y a eu une vraie humanité mise autour de tout ça. Il indique que bien sûr, ils autoriseront Madame le Maire à verser la subvention au CCAS. Concernant les primes dont parlait Monsieur BOURG, ça se fait dans beaucoup d'endroits, dans le public, dans le privé, il pense que la Ville aussi doit s'y coller. Il explique qu'ils ont eu des retours de personnes qui étaient en difficulté, concernant le paiement de leur loyer. Les bailleurs sociaux les ont-ils informés ?

Mme le Maire explique qu'elle a appelé régulièrement, pendant le confinement, Monsieur PICARD, le directeur général de Mésolia qui est le plus gros bailleur de Bruges avec près de 80 % du parc locatif. À sa grande surprise, sur la Ville de Bruges, il n'a quasiment pas eu d'incidents de paiement en mars. En avril, c'est quelque chose qui est surveillé et Madame le Maire lui avait demandé de les informer. Des personnes ont été signalées. Elle souligne que chez Mésolia il y avait également, pendant le confinement, un système de veille téléphonique. Ils ont ainsi pu transmettre au CCAS, des fichiers de personnes qui étaient repérées, ce qui leur a permis de prendre le relais. Ces familles sont parfois suivies par la MDSI. Monsieur PICARD a dit qu'à ce jour, il n'avait pas plus d'incidents de loyers qu'à l'accoutumée. S'il y en avait, ont été mis en place des dispositifs d'étalement de la dette, voire même de sa suppression, s'il avait l'accord de son Conseil d'administration. Madame le Maire indique qu'elle a bien demandé à Monsieur PICARD de lui signaler les familles, car s'il y a un problème de loyer, c'est que derrière il y a peut-être un surendettement qui se met en place et donc, à eux, ensuite, de mettre en place les commissions de surendettement.

Mme GRIN indique à Monsieur SEGUINEAUD qu'elle veut juste compléter la réponse de Madame le Maire. Ils sont bien conscients des difficultés engendrées par le confinement, ne vont peut-être apparaître que dans un mois, deux ou trois mois parce que beaucoup de personnes, au nom de leur dignité vivent aujourd'hui sur leurs réserves, ils ne savent pas ce que va donner l'emploi, ce que va donner le mois de juin, ce que vont donner les différentes inquiétudes et les différents corps de métier. Ils savent qu'il y a des métiers qui vont être particulièrement touchés. Depuis le début, le CCAS reste en capacité de s'adapter à n'importe quel moment. Ils mesurent ce type de demandes, ils ne travaillent pas seuls. Ils sont adhérents au fonds de solidarité logement qu'ils sollicitent régulièrement pour des personnes qui peuvent avoir des incidents dans le paiement de leur loyer ou de leur facture d'énergie en complément de la commission permanente et des différents types d'aides qui existent. Ils savent que la photographie, aujourd'hui, des difficultés financières identifiables va bouger. Elle va évoluer, malheureusement, ils ne s'attendent pas à ce que ça redevienne comme avant le mois de mars, ils s'attendent au contraire à ce que ces difficultés s'aggravent. Ils sont prêts et sont en veille aussi, là-dessus.

M. BOURG explique qu'en matière d'argent public, le mot « gratuit » le gêne et l'a toujours gêné, il préfère le mot « offert », il estime qu'il n'y a rien de gratuit en matière d'argent public, que ce qui est gratuit pour les uns est payé par les autres. Il préférerait donc, qu'il soit écrit : « seront offerts pour toutes les familles, quel que soit leur quotient familial » plutôt que gratuit, il pense que gratuit n'existe pas.

Des élus : « Inaudible »

M. BOURG reconnaît qu'il est en avance et s'en excuse.

Mme CHARTIER explique qu'ils ont déjà pu voir une augmentation en termes de dossiers passés en commission qui a déjà augmenté par rapport au début du confinement. Elle pense qu'il va falloir prévoir la suite sur ce confinement, et les dossiers qui risquent d'arriver.

Mme le Maire acquiesce et pense que c'est évident, c'est pour ça qu'elle a dit que c'était valable pour celle-là et pour celle derrière aussi. C'est un début, ils vont adapter, mais là, ils font plus que doubler.

M. BOURG s'excuse et explique qu'il avait tourné la page plus vite que prévu.

Vote : Unanimité

RAPPORT N°2020.01.10 : SOUTIEN AUX USAGERS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ET AUX COMMERCANTS – GRATUITE, DISPOSITIF D'EXONERATION ET MODIFICATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA

La période de confinement que la ville connait aujourd'hui a des impacts sur l'ensemble du système social, culturel, éducatif, économique et sanitaire. Elle a conduit à la fermeture de certains services et rend plus que nécessaire l'accompagnement de tous les acteurs pour amortir les effets financiers de la crise dans les champs de compétences de la ville.

Ainsi, trois axes d'actions forts sont mis en œuvre :

- Le plan de soutien à destination des associations du territoire
- L'augmentation du fonds de secours à la population dans le cadre de la subvention du CCAS
- Et l'accompagnement des usagers et des commerçants pour faire face à la pandémie

Afin de soutenir et d'aider tous les acteurs de la vie locale, que ce soient les familles, les usagers des services publics ou encore les commerçants, la Ville de Bruges souhaite les accompagner et mettre en place des mesures immédiates destinées à répondre aux urgences économiques et financières.

Ces mesures sont graduées pour tenir compte de la période de confinement, de déconfinement progressif et de la reprise partielle des activités.

1/ Gratuité et dispositif d'exonération

En raison de la période de confinement, les services publics à l'enfance et culturels notamment :

- La restauration scolaire
- Les accueils de loisirs (mercredi et vacances),
- Les activités périscolaires,
- Les activités culturelles de l'école de musique,

seront **gratuits pour toutes les familles quel que soit leur quotient familial, du 15 mars 2020 au 3 juillet 2020 inclus**. Les services de la ville n'émettront pas de facture à destination des familles pour cette période.

De plus, la Ville souhaite également apporter un appui significatif aux commerçants et restaurateurs dans leur reprise d'activité, et propose ainsi :

- **L'exonération des tarifs d'occupation du domaine public** (autorisation d'occupation temporaire, terrasses etc.) durant la période du confinement du 15 mars 2020 au 31 décembre 2020. Les droits de place seront donc gratuits durant cette période.
- **L'exonération des droits de place des marchés de plein air du centre-ville et du Tasta** du 15 mars jusqu'au 31 décembre 2020.

2/ Révision des tarifs de la restauration scolaire

Du fait de la pandémie et de la période de confinement, de nombreuses familles ont dû faire face, avec l'arrêt de l'activité économique, à une baisse de leurs revenus.

Afin de prendre en compte la situation des familles, et ce de manière équitable pour tous, la ville souhaite appliquer un **demi-tarif pour la restauration scolaire pour toutes les familles, du 1er septembre 2020 au 31 décembre 2020.**

QF	TARIF ACTUEL	TARIF DU 01/09/2020 AU 31/12/2020	TARIF HORS COMMUNE ACTUEL	TARIF DU 01/09/2020 AU 31/12/2020
moins de 400 €	0,63 €	0,32 €	0,92 €	0,46 €
400 à 600	1,58 €	0,79 €	2,29 €	1,15 €
600 à 800	2,21 €	1,11 €	3,21 €	1,61 €
800 à 1000	2,53 €	1,27 €	3,67 €	1,84 €
1000 à 1200	3,16 €	1,58 €	4,58 €	2,29 €
1200 à 1500	3,32 €	1,66 €	4,81 €	2,41 €
1500 à 1800	3,79 €	1,90 €	5,50 €	2,75 €
1800 à 2500	4,11 €	2,06 €	5,96 €	2,98 €
plus de 2500	4,43 €	2,22 €	6,42 €	3,21 €
personnel municipal	3,23 €	1,62 €		
autres adultes	4,26 €	2,13 €		

Il est proposé au Conseil Municipal,

- D'APPROUVER l'exonération partielle des services publics à l'enfance et culturels du 15 mars au 3 juillet 2020 inclus, ainsi que l'exonération des tarifs d'occupation du domaine public durant la période de confinement, tels que présentées ci-dessus ;

- DE VOTER les nouveaux tarifs de restauration scolaire du 1er septembre 2020 au 31 décembre 2020 ;

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous documents y afférents.

M. BOURG « Inaudible »

Mme le Maire constate que Monsieur BOURG a un problème avec ça, parce qu'il a fait la même demande pour…

Mme DESBORDES indique que ça ne sera pas au compte rendu parce que le micro n'est pas allumé.

Mme le Maire rappelle à Monsieur BOURG que pour le cinéma, il dit : « Ce n'est pas gratuit, c'est offert », pour elle, c'est la même chose, on sait bien que ça ne vient pas de nulle part.

M. BOURG fait remarquer que ce n'est pas pareil.

Mme LAMARQUE indique à Monsieur BOURG qui a travaillé au sein d'une administration d'État qu'est l'Éducation nationale, à sa connaissance, on parle de gratuité de l'enseignement. Elle lui demande si ça le dérange et précise qu'elle, ça ne la dérange pas du tout, elle estime que c'est un service que l'État rend à ses concitoyens, au même titre qu'une collectivité rend un service, d'ailleurs, elle rappelle que ce sont aussi des contribuables pour la plupart.

Mme CHARTIER souhaite simplement dire que son groupe votera cette délibération bien évidemment et souhaite, pour les commerçants du marché de Bruges centre et de Bruges Tasta, l'exonération des droits de place jusqu'à la fin de l'année, pour leur redonner du dynamisme.

Mme le Maire propose d'aller déjà jusqu'en juillet et ils regarderont ensuite dans l'ensemble de tous les commerces de Bruges.

Mme CHARTIER fait remarquer que là, ils ne vont pas jusqu'en juillet.

Mme le Maire confirme, ils vont jusqu'à la reprise des marchés.

Mme CHARTIER voudrait étendre la mesure un peu plus, parce que ça voudrait dire qu'à partir de samedi prochain, les commerçants repayent alors qu'ils n'ont pas encore été aidés dans l'accompagnement.

Mme le Maire fait remarquer qu'ils ont accompagné les commerçants en organisant des drives. Elle rappelle à Madame CHARTIER qu'ils ont une commission le lendemain…

Mme CHARTIER répète qu'ils souhaiteraient l'élargissement de cette exonération au moins jusqu'en septembre, voire jusqu'à la fin de l'année. Elle propose de faire un point au mois de septembre, pour laisser passer l'été. Ce n'est pas grand-chose, c'est symbolique.

Mme le Maire accepte cette proposition.

M. VESSIER dit : « Et d'un point de vue technique, afin que tous les commerçants puissent revenir, d'ouvrir le parvis de la Mairie et l'avenue du Général de Gaulle jusqu'au rond-point. Il y a des problèmes de distanciation, donc, sans doute que ça va limiter la venue des commerçants. Il faut véritablement que le marché reparte et revive le plus et le parvis, si les commerçants s'y installent, ce n'est pas grave. »

Mme le Maire fait remarquer à Monsieur VESSIER que ce n'est pas un problème de parvis. Ils ont fait le plan samedi, ils ont testé, ils ont une commission le lendemain. Le problème, c'est le respect des mesures barrières par le client. Elle lui rappelle que les gens ne respectent rien et qu'il le sait très bien. Elle lui demande s'il est allé la veille au parc Ausone, ils ne peuvent pas mettre la police municipale avec une marche en avant, elle explique que tous les visiteurs n'ont pas la même discipline. Elle confirme que c'est très compliqué. Elle a voulu le faire parce qu'il était important de le faire, mais ils se voient le lendemain avec les commerçants, samedi il a les quatre policiers municipaux et deux placiers, elle y est allée, elle y est restée assez longtemps, elle a discuté un peu avec tout le monde, la police municipale a fait remonter des propositions d'amélioration, les placiers aussi, les commerçants le feront demain également. Elle confirme que le but est que tout le monde puisse travailler, évidemment, là-dessus, elle n'a pas de souci, mais le problème aujourd'hui, elle a observé des marchés ailleurs, c'est un vrai bazar.

Elle explique que tout ce qu'ils risquent, comme certains commerces qui n'ont pas respecté les mesures barrières, c'est une demande de fermeture par le préfet qui ferme les commerces jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire. Ce n'est pas ce dont elle a envie. Elle ajoute que comme les gens ne sont pas raisonnables, c'est à la municipalité de les obliger à l'être. Ils sont face à cette difficulté, elle est d'accord pour faire cadeau aux commerçants de leur droit de place pour le marché du centre et celui du Tasta.

M. **BOURROUILH-PARÈGE** a trouvé, effectivement, cette organisation plutôt bien faite, même si ça manquait d'un peu de fluidité, parce que les commerçants occupent plutôt deux places et c'est assez contraint, mais c'est la période qui veut ça. Il fait remarquer, en revanche que dans le cadre de l'agrandissement du marché, il y a également l'Allée des Borges qui fait partie de l'arrêté municipal, sur laquelle tous les commerçants ont toujours eu un peu de mal à se positionner parce qu'ils s'y sentaient un peu esseulés. Il pense que ça peut être l'occasion de les inviter à étendre le marché, puisque c'est prévu dans l'arrêté municipal, sur l'allée des Borges pour avoir des espaces qui permettraient de respecter plus les mesures de distanciation.

Mme le Maire confirme que dans le plan qui est proposé, c'est d'aller sous les arbres. Après, fermer l'Allée des Borges, s'ils pouvaient l'éviter, ils préfèrent plutôt gagner sur l'esplanade que sur l'Allée des Borges, parce que les gens sortent du parking, du fait que c'est fermé devant la Mairie… Elle répète que rien n'est facile, mais qu'ils y travaillent. Elle rappelle que les commerçants du marché sont des gens exigeants. Elle propose de s'en tenir là.

M. **SEGUINEAUD** trouve qu'elle n'est pas très gentille avec les commerçants.

Mme le Maire précise qu'elle plaisantait.

M. **SEGUINEAUD** indique que si elle plaisantait, ça le rassure. Il ajoute que ce qui est proposé dans cette délibération va dans le bon sens, il trouve que c'est bien, pour répondre aux difficultés du moment. Toutefois, il signale que ça leur paraît insuffisant, il propose, comme le font d'autres communes, de voter un fonds sous le même modèle que celui du rapport précédent concernant les associations avec les critères déjà énoncés. Il trouve que c'est bien, pour porter secours aux commerçants et artisans qui en ont besoin. Madame le Maire leur a dit qu'ils allaient rencontrer le président de l'association des commerçants, il lui rappelle qu'il y a vraiment des commerçants et des artisans en grande difficulté, il sait que Saint-Médard le fait et d'autres aussi, il y aura la métropole et tout un tas d'aides de l'État. Il demande s'ils doivent passer à côté de cette aide, il ne le pense pas, elle a donné la réponse, il l'en remercie.

Mme le Maire précise que la réponse est simple. La municipalité n'a pas la compétence et la décision du maire de Saint-Médard est totalement illégale. Elle explique qu'il a versé 350 000 € pour aider ses commerces, alors que c'est totalement illégal, puisque c'est hors compétence. Elle confirme, par contre, qu'ils ont voté le plan de 15 M€ de la Métropole, qui est était en plein dans les compétences de la Métropole. Elle indique qu'en tant que Conseillère métropolitaine, elle a voté ce plan. Mais elle rappelle que c'est hors compétences de la commune et donc illégal.

M. **SEGUINEAUD** rappelle qu'elle a dit précédemment, qu'elle avait discuté avec le président de l'association des commerçants, il lui demande si elle a une idée de la forme sous laquelle ça pourrait se faire, puisque ça, ce n'est pas légal.

Mme le Maire répond que justement, ça ne peut pas être sous une forme financière. C'est pourquoi elle dit qu'il faut qu'elle discute avec eux pour savoir ce qu'ils attendent. Ça pourrait être via l'organisation d'un grand événement, où les gens auraient des bons d'achat… elle ne sait pas. Elle va voir avec eux, pour organiser des choses qui donneront envie aux Brugeais d'aller chez eux. Ça peut être plein de choses, mais pas une subvention directe, ce n'est pas possible. Elle propose de voter la délibération avec le rajout de l'exonération des droits de place des marchés du centre-ville et Tasta, jusqu'au 31 décembre 2020.

Vote : Unanimité

RAPPORT N° 2020.01.11 : FISCALITÉ LOCALE – VOTE DES TAXES

Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 ,

Considérant qu'il résulte de l'article 11 de l'ordonnance susvisée, que le vote des taux et tarifs des impôts locaux peut intervenir à titre exceptionnel au 3 juillet 2020,

Vu l'article 16 de la loi de finances initiale pour 2020, selon lequel la réforme de la fiscalité directe locale entraîne une modification des modalités de vote des taux 2020.

L'article 16 précité prévoit en effet que *« le taux de la taxe d'habitation (TH) appliqué sur le territoire de la commune à fiscalité propre est égal au taux appliqué sur leur territoire en 2019* ». En outre, il précise que *« les lissages, intégrations fiscales progressives et harmonisations de taux d'imposition de la taxe d'habitation en cours au 1er janvier 2020 sont suspendus et ceux qui auraient pu prendre effet au cours de cette même année ne sont pas mis en œuvre ».*

Ainsi, le taux de Taxe d'Habitation appliqué en 2019 étant de droit reconduit en 2020, les collectivités n'ont pas à délibérer en 2020 sur un taux de Taxe d'Habitation. Toute délibération visant à modifier le taux de taxe d'habitation pour 2020 serait illégale.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- DE VOTER les taux 2020 pour les deux taxes directes locales comme suit :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	32,33 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	71,20 %

La recette est inscrite au chapitre 73 du Budget Primitif 2020.

Mme CHARTIER indique que dans la continuité des autres années, son groupe votera contre cette délibération.

Vote : 25 votes Pour (Groupe Bruges notre Ville, Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Jean-Robert BARBÉ)

5 Contre (Eric VEISSIER, Hortense CHARTIER, Myriam DUCLERC, Marc RAYNAUD, Emmanuelle PETIT-CHOTARD)

3 Abstentions (Philippe SEGUINEAUD, Michel HOSTEINS, Gérard BOURG)

RAPPORT N° 2020.01.12 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2020 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 231-1 et D 2312-3, relatifs à la tenue du débat d'orientations budgétaires,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 ,

Il résulte de l'article 4 - VIII de l'ordonnance 2020-330 susvisée qu'à titre exceptionnel, le débat relatif aux orientations budgétaires peut être tenu lors de la séance du conseil municipal au cours de laquelle le budget est présenté à l'adoption,

Vu le rapport annexé à la présente délibération précisant les orientations budgétaires de la commune pour l'année 2020,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- DE PRENDRE ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2020.

Mme CHARTIER indique que comme ils vont voter le budget ensuite, elle va essayer d'aller vite en posant de petites questions. Elle fait remarquer que sur la page 11, sur les charges de personnel, ils ont une augmentation entre 2016 et les prévisions 2020 d'un peu plus de 1 M€, elle demande s'il serait possible d'avoir un peu plus de détails là-dessus. De même, concernant les dépenses de fonctionnement, il est prévu une augmentation de 2,12 %, sachant que cette année, ils le verront ensuite dans le BP, sont engendrés des frais de nettoyage à hauteur de 260 000 €, ils pensent que cette estimation est une sous-estimation en termes d'augmentation. Concernant la page 12, le constat est le même que l'an dernier, en termes d'emplois permanents, il y a une diminution par rapport au nombre d'emplois non

permanents, elle suppose qu'elle est liée à la filière technique et animation, elle demande à ce que ça soit précisé.

De même sur la page 15, elle ne souhaite pas y revenir plus en détail, mais rappelle le positionnement de son groupe sur le plan piscine de la municipalité. Elle précise que ce sont les quelques remarques sur ce débat d'orientations budgétaires pour lequel il n'y aura pas de vote, le groupe prendra donc acte de ce débat.

Mme DESBORDES indique que concernant les RH, elle a effectivement détaillé tout ce qui les constituait, mais n'a pas donné les montants : la préparation de l'ouverture de la 5e ALSH et l'augmentation des effectifs enfants en ALSH est estimée à 57 000 €, les ouvertures de classe 2019 et 2020, c'est 40 000 €, l'augmentation des effectifs des enfants en restauration : 37 500 €, la prise en charge en année pleine, des agents recrutés au service de la médiathèque : 47 000 €, les avancements de grade, pour cette année, sachant que ça évolue d'une année à l'autre selon la structure des emplois : 46 000 € pour 2020, l'organisation des municipales : 15 000 € et la 3e phase du dispositif PPCR : 14 600 €.

Mme CHARTIER remarque que ça, c'est l'augmentation entre 2018 et 2020, ce qu'elle voulait, c'est un retour sur l'augmentation depuis 2016. Elle ne le demande pas pour ce Conseil, elle souhaite juste avoir un retour, parce que l'augmentation est flagrante.

Mme DESBORDES indique qu'ils auraient pu également en parler au moment du compte administratif, parce que c'est là qu'il aurait fallu parler de l'augmentation entre 2018 et 2019.

Mme CHARTIER reprécise qu'ils souhaitent un récapitulatif sur les années précédentes.

Mme DESBORDES indique que s'ils reprennent les ROB, dans chacun, tous les ans, systématiquement, sont détaillées et expliquées les évolutions de charges de personnel. Elle leur suggère de les reprendre.

Mme CHARTIER rappelle qu'ils voudraient des précisions sur la diminution du nombre d'emplois permanents, ils souhaitent savoir quelle filière ça concerne particulièrement.

Mme DESBORDES indique qu'il y a juste entre 59 et 61 et que ce n'est pas énorme. Elle reconnaît que c'est la structuration des recrutements, elle ne sait pas. Elle connaît beaucoup d'agents, quasiment tous, parfois même leur statut, mais là, elle avoue n'avoir pas de réponse, en tout cas, pas dans l'immédiat.

M. SEGUINEAUD indique qu'ils prennent acte de ce rapport. Ils constatent que parmi les travaux qui étaient prévus en 2019, ou qui étaient à réaliser, la liaison le Tasta/Centre-ville n'apparaît pas, ils demandent pourquoi et souhaitent savoir où ils en sont. Monsieur SEGUINEAUD fait allusion également aux travaux rue Ausone qui étaient prévus en 2019 qui n'apparaissent pas sur ce rapport.

Mme DESBORDES fait remarquer à Monsieur SEGUINEAUD que l'information est encore affichée à l'écran : « les acquisitions foncières, travaux d'éclairage public et la liaison est-ouest ».

Mme le Maire ajoute que la liaison est-ouest est une compétence métropolitaine, qu'il y en a pour 7 M€, mais que c'est dans le contrat de codéveloppement. La Municipalité a uniquement

en charge l'éclairage public lié à cette liaison est-ouest. Elle répète que les voiries sont uniquement de la compétence de la Métropole.

M. SEGUINEAUD remercie Madame le Maire de le lui rappeler et précise que ça ne lui avait pas échappé, mais il rappelle que c'est sur leur territoire et c'était pour avoir quelques informations, sur l'avancement de ces projets, comment ça va avancer, évoluer, vers quelle période ça tend à démarrer, au-delà des acquisitions foncières…

Mme le Maire indique que c'est dans le contrat de codéveloppement, que ça devrait être plus avancé que ça ne l'est. C'est la métropole, donc, les acquisitions foncières des riverains ont pris un peu de retard. Elle rappelle qu'il s'agit d'une compétence métropolitaine et qu'ils peuvent les secouer dans tous les sens, s'ils n'ont pas d'entreprises qui travaillent… C'est compliqué sur la Métropole, parce que les entreprises de travaux routiers sont insuffisantes en nombre et il y a beaucoup de travaux routiers sur la Métropole. Donc, c'est vrai qu'ils souffrent de ça et il y a eu, en plus, des augmentations de prix importantes liées à l'actinolite qui est contenue dans les revêtements, mais sur le ROB, il n'y a pas lieu de faire apparaître le financement de la liaison est-ouest, puisqu'elle le répète, c'est une compétence métropolitaine.

M. SEGUINEAUD demande à Madame le Maire si, concernant le stade nautique, elle peut donner quelques informations, sur les 300 000 €.

Mme le Maire répond que pour le stade nautique, ils provisionnent en 2020, des études honoraires et des diagnostics, là aussi, avec le confinement, le dossier a pris du retard. Elle explique qu'aujourd'hui, ils inscrivent ces dépenses, mais ce ne sont, pour l'instant que des études.

M. BOURG indique qu'une commission a été attribuée à ce dossier sur le projet aqualudique, mais elle ne s'est réunie qu'une seule fois, au départ.

Mme le Maire répond qu'il s'agit de la CCSPL, mais depuis, ils n'ont pas avancé sur ce dossier.

M. BOURROUILH-PARÈGE prend acte, il n'a pas de remarque complémentaire par rapport à ce qu'ont dit ses collègues. Il souhaite juste revenir sur une remarque qu'il a faite en commission sur laquelle il s'est déjà ému à plusieurs reprises, même lorsqu'il était adjoint aux finances, concernant le taux de réalisation de l'investissement. Il en a parlé en commission et repose la question : qu'ont-ils l'intention de mettre en place pour essayer de coller le plus possible à leurs prévisions budgétaires ? Ils en sont à 47 ou 53 % de réalisation, il ne sait plus.

Mme le Maire lui répond qu'ils envisagent la même chose que ce qu'il a essayé de mettre en place quand il était adjoint aux finances. Elle lui rappelle que ça n'a pas été très efficace.

M. BOURROUILH-PARÈGE fait remarquer que pas plus qu'avant avec Frédéric GIRO. Il pense qu'en disant cela, ils s'acharnent sur l'administration qui doit faire de son mieux pour essayer d'être le plus précis possible et il tient à l'en remercier. Il demande très clairement, aujourd'hui, ce qui est mis en place en précisant qu'il ne s'agit pas d'une question piège, au fur et à mesure où ils avancent, ils ont des volumes d'investissement qui sont de plus en plus nombreux, la Ville se développe, il y a donc de l'équipement à construire et il est encore plus important aujourd'hui qu'hier, d'être le plus fidèle par rapport à leurs prévisions. Il rappelle que ce n'est pas une question piège.

Mme DESBORDES répond qu'évidemment le taux de réalisation investissements est important. Mais c'est surtout important et ce n'est pas le cas ici, quand on emprunte. Elle explique qu'emprunter, alors que derrière, on ne dépense pas, ce n'est pas très sain dans la gestion d'une collectivité. Si une collectivité emprunte, mais ne dépense pas, ça veut dire qu'elle va payer des intérêts pour rien.

Elle ne dit pas que ce n'est pas important, mais les taux de réalisation en 2015, par exemple, étaient à 25 %, aujourd'hui, ils sont à 47 %. Il y a des années où ils sont un peu meilleurs, des années où ils sont un peu moins bons. Il faut savoir qu'aujourd'hui, la problématique des taux de réalisation ce n'est pas tant le pourcentage qui compte, c'est le volume. En fait, il y a eu du retard de paiement de l'opération aussi sur le centre-ville. Elle explique qu'à partir du moment où cette opération glisse, en fait, sur toutes les dépenses, les petites dépenses nouvelles ou de rénovations, d'installations sportives, de salles de classe, de toitures de l'ECT, là-dessus, ils sont très bons. Mais à partir du moment où un gros projet se décale, forcément, ça impacte fortement le taux de réalisation. Oui, ils pourraient faire mieux, mais ça a été aussi pire dans le passé.

Mme le Maire ajoute que ce qui serait peut-être intéressant, quand il y a d'énormes opérations comme celle-ci, qui glissent un peu, de les sortir, pour voir le vrai taux de réalisation à côté. Et elle prend en exemple, le terrain de la rue du Réduit, qui va servir pour le groupe scolaire, qu'ils n'ont toujours pas, même s'ils ont délibéré depuis maintenant un an, à cause des exigences des riverains, elle explique que ce n'est toujours pas signé et c'est en cours. Avec le confinement, ça n'a pas été signé et ça, c'est un débours de 2,5 M€, il aurait été signé fin 2019, il serait apparu dans les réalisations et ça aurait automatiquement accru le taux : elle précise que quand on est sur des acquisitions foncières importantes comme celle-ci, ça a aussi une incidence. Mais effectivement, là, la raison majeure est le décalage du chantier du centre-ville. C'est évident, ils ont vu les chiffres en début de réunion. Il y a aussi l'APCP qui a été décalée sur le centre-ville, ça sera pour l'an prochain, mais ça sera la même chose.

Vote : Prise d'acte

RAPPORT N° 2020.01.13 : ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE

Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES

Vu les dispositions des articles L 1612-1 et suivants, L 2312-1 et suivants, et L 2321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19,

Il résulte de l'article 4 de l'ordonnance 2020-330 susvisée qu'à titre exceptionnel, le budget primitif de la commune peut être adopté jusqu'au 31 juillet 2020,

Vu l'instruction codificatrice n°96/078 M14 du 01er août modifiée,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires intervenu lors de cette même séance du Conseil Municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal

- DE VOTER le Budget Primitif 2020 de la commune (joint à la présente délibération) :
  - à l'équilibre, en section de fonctionnement,
  - et en suréquilibre en section d'investissement compte tenu de l'excédent 2019 reporté.

- Section de Fonctionnement :

- Recettes : 36 456 825 euros
- Dépenses : 36 456 825 euros

- Section d'investissement :

- Recettes : 37 653 184 euros
- Dépenses : 24 526 292 euros

Mme CHARTIER indique que son intervention sera très courte avec simplement quelques petites remarques : une augmentation du fonctionnement, comme ils l'ont indiqué précédemment, qui est liée à l'augmentation des charges de personnel due aux investissements qui sont inscrits, certains de ces investissements auraient pu être mutualisés, elle ne parle pas de tout ce qui est éducatif, mais avec une mutualisation, les Brugeais auraient pu avoir certains équipements, elle pense notamment à la médiathèque ou à la piscine. Ils sont maintenant, comme chacun sait, avec les dotations de l'État à une période où la mutualisation est de rigueur et les économies également. La municipalité a bénéficié du dynamisme fiscal avec l'augmentation de la population, mais en contrepartie de la diminution de la dotation due à ce qui a été expliqué précédemment, un recensement de l'INSEE qui a été en diminution, ils demandent simplement que ce dynamisme fiscal permette l'augmentation des fonds de fonctionnement aux associations, qu'ils ont demandé dans une délibération précédente. En termes d'investissement, ils retrouvent dans la présentation qui vient d'être faite, beaucoup plus détaillée que ce qu'ils ont en ligne budgétaire, lorsqu'ils analysent ligne par ligne, ils reviennent à ce qu'ils avaient déjà l'an dernier. Elle rappelle qu'elle était déjà intervenue là-dessus. Elle prend en exemple la ligne 54 sur laquelle il y a zéro investissement dans le domaine de la sécurité, alors qu'ils ont vu certains investissements qui ne sont pas marqués dans la présentation.

De même en termes d'environnement, l'an dernier, ils n'ont pas eu l'affichage du chapitre environnement qui est dans le budget de cette année, mais il reste également à zéro. Or, ils se doutent que certains engagements notamment, en termes d'investissements, ont été répartis dans d'autres sections. Ils souhaiteraient une meilleure lisibilité, n'ayant pas eu ce document, Madame CHARTIER explique que s'ils étudient ligne par ligne, eux prendront « environnement : zéro » tout simplement. Donc, en lien avec la politique, l'application et l'ambition politique que mène la municipalité, pour cette commune, le groupe votera contre ce budget.

M. **SEGUINEAUD** partage globalement tout ce que vient de dire sa collègue concernant le personnel… il voudrait rajouter pour ne pas être redondant, en voyant le camembert sur l'investissement des équipements que l'Éducation se taille la part du lion et c'est tant mieux, la culture aussi, à elles deux, elles prennent les 4/5e du camembert et le sport se retrouve avec 2 %, c'est un constat, ça peut interpeller, mais c'est comme ça. Quant au vote, c'est le budget de la majorité, ce sont ses décisions, son groupe votera contre ce budget.

Mme DESBORDES demande avant de répondre, pour bien comprendre, quand il dit qu'il est d'accord avec Madame CHARTIER sur les charges de personnel, avec quoi il est d'accord, est-ce avec le fait qu'elles augmentent ?

M. VESSIER dit : « Pour ma part, j'ai déjà émis des doutes sur la réalisation et la faisabilité de vos prévisions tout en actant le fait que ce n'est pas simple, on est sur de grosses réalisations, de grosses opérations à venir. Ceci étant, on est quand même aussi sur un Conseil Municipal qui est historique, dans lequel on retrouve les quatre temps, à cause de la crise du COVID, les quatre temps de la vie budgétaire, entre le compte de gestion, le compte administratif, le ROB et le budget. Il est absolument impossible dans un délai de cinq jours de pouvoir avoir une analyse la plus précise possible. Je parle du volet budgétaire et pas du volet comptable et donc, j'émets des doutes sur la sensibilité budgétaire eu égard aux dernières réalisations. Pour autant, je ne veux pas préjuger d'un mauvais budget, donc, je m'abstiendrai, on sera deux à s'abstenir ».

Mme DESBORDES déclare que pour répondre dans l'ordre, elle va commencer par les RH. Les charges de personnel augmentent de 3 %, ils assument, ils créent des équipements, c'était leur programme, ils l'assument. 3 % ne lui semblent pas énorme quand lui, Monsieur SEGUINEAUD, candidat veut recruter vingt policiers municipaux, ce qui représente 900 000 €, c'est 10 % d'évolution de la masse salariale. Qu'il soit contre l'évolution de la masse salariale, quand eux sont aux affaires et qu'il propose le recrutement de vingt policiers municipaux, c'est cocasse. Elle lui reproche d'oublier ce qu'il écrit. Concernant la mutualisation des équipements, elle rappelle qu'ils ont déjà parlé de la ludomédiathèque plusieurs fois, en Conseil. Elle explique que mutualiser la ludomédiathèque avec le Bouscat, ça aurait pu être intéressant sauf que le Bouscat ne leur a jamais proposé. Le Bouscat a fait son équipement et ne nous a jamais proposé la mutualisation. Concernant la piscine, elle annonce qu'elle sera mutualisée avec la ville de Bordeaux. Ils ont, à ce jour, deux courriers de la Ville de Bordeaux, la piscine sera mutualisée. Et si elle ne l'est pas par la faute de Bordeaux, elle est complètement d'accord avec eux, ça sera une erreur. Parce qu'effectivement, si à Bruges ils construisent la piscine et qu'à Bordeaux derrière, il y a une construction, ça sera une erreur. Elle indique que leur volonté était de la mutualiser, le Maire de l'époque Alain JUPPÉ a envoyé deux courriers et était d'accord. Madame le Maire a eu plusieurs réunions avec la ville de Bordeaux sur le sujet elle pourra en dire plus. Concernant la remarque, qu'elle comprend, sur l'affectation de certaines dépenses en fonction des critères, elle explique que c'est la maquette budgétaire qui est construite de cette façon. Nathalie l'expliquerait mieux qu'elle, mais ce qui est très important dans la maquette budgétaire, ce sont les 26 premières pages.

Ensuite, il y a un logiciel sur lequel il y a des choses qui peuvent être de l'environnement et du cadre de vie, et qui sont affectées de cette façon-là. Elle est tentée de dire que là-dessus, elle ne sait pas quoi dire, même pour l'améliorer l'an prochain. Elle explique que ce qui compte, en fait, c'est aussi ce qui figure dans la présentation et que ce qui compte ce sont les projets

et comment ils les affectent. Elle voudrait finalement revenir sur la sincérité budgétaire qui est inscrite dans la loi. S'ils considèrent que le budget n'est pas sincère, ça veut dire qu'ils considèrent que le budget n'est pas légal. S'ils considèrent que le budget est illégal, elle les laisse face à leurs responsabilités.

Un élu « Inaudible »

Mme DESBORDES répond que c'est cette année, quand va arriver le centre aqualudique… elle explique que les budgets, ça dépend des années, cette année, c'est 2 %, l'année prochaine ça sera plus, c'est au regard des besoins, un peu comme les subventions. Elle explique que tous les collègues adjoints qui sont là peuvent le dire, pour les séances d'arbitrage budgétaire, les services commencent à travailler l'été, elles prennent trois ou quatre mois. En 2020, ils ne sont pas sur un plan pluriannuel d'investissement, mais sur un budget 2020, donc, elle dit qu'en 2020, ça correspond à 2 %. Elle ne dit pas qu'ils ne font pas d'investissements dans le sport, elle ne dit pas qu'ils n'en ont pas fait, ils savent très bien de plus qu'ils en ont fait beaucoup l'année dernière.

Mme le Maire ajoute pour compléter ce que dit Madame DESBORDES, les investissements, il faut les regarder sur le pluriannuel. Elle reproche à Monsieur SEGUINEAUD de poser des questions, mais de ne pas écouter les réponses. Elle considère que si son opinion est faite, il n'est pas utile de lui répondre, mais la courtoisie veut qu'elle lui répondre, ce qu'elle va faire. Les investissements s'apprécient sur plusieurs années, et comme le dit Madame DESBORDES, sur une année précise, la culture prend un gros paquet parce qu'il y a la ludomédiathèque, mais s'il regarde les dix dernières années, la culture a dû être 1 ou 2 % et peut-être même rien du tout, à part quelques investissements liés à Treulon ou autres. Le sport… ils ont toujours dit que ce mandat serait celui des écoles, des équipements scolaires et de la culture. L'autre mandat et elle espère qu'ils seront réélus, ça sera celui du sport et là, il dira : « 30 % de vos investissements sont pour le sport ! », elle lui rappellera, elle l'espère dans le même sens, les choses. Elle indique que l'on peut toujours dire « La Ville ne fait que 3 % d'investissement sur le sport, vous avez vu, ils ne vous aiment pas, ne votez pas pour eux ».

Mme CHARTIER signale simplement que ce n'était pas une critique, mais un choix politique en termes de RH, chacun a le sien, sinon il n'y aurait pas de majorité et d'opposition, c'était un constat. Concernant la mutualisation, elle ne va pas refaire le débat qui serait un débat stérile entre qui a proposé à qui, eux, c'est la position de son groupe au sein de ces mutualisations.

Mme DESBORDES annonce qu'elle a oublié de dire que concernant le compte administratif et le budget, il faudra le signer, mais ils ne vont pas se le passer de main en main. Il sera posé sur la table en sortant et chacun ira, avec son propre stylo, le signer, pour éviter qu'il y ait de la manipulation. Elle leur rappelle qu'il faudra signer le compte administratif et le budget.

Vote : 23 votes Pour (Groupe Bruges notre Ville)

8 Contre (Eric VEISSIER, Hortense CHARTIER, Myriam DUCLERC, Marc RAYNAUD, Philippe SEGUINEAUD, Michel HOSTEINS, Gérard BOURG, Emmanuelle PETIT-CHOTARD)

2 Abstentions (Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Jean-Robert BARBÉ)

RAPPORT N°2020.01.14 : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS FONCIERES 2019

Rapporteur : Madame Bernadette CENDRÈS-BARBÉ

Conformément à l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales il y a lieu de présenter le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune.

Ce bilan est annexé au Compte Administratif de la commune.

Les opérations suivantes ont fait l'objet de délibérations du Conseil Municipal :

1°) Acquisitions

a) à titre onéreux

- Par délibération n°2019.01.05 du Conseil Municipal du 7 février 2019, le Maire a été autorisé à acquérir auprès de Monsieur JOTRAU une partie de l'emprise propriété de la parcelle cadastrée AV 165, d'une superficie de 135 m², située rue Beyerman/chemin Maumey, pour la somme de 33 750 €.

- Par délibération n°2019.01.06 du Conseil Municipal du 7 février 2019, le Maire a été autorisé à acquérir auprès de Madame DA SILVA et de Monsieur DUPOUY une partie de l'emprise propriété de la parcelle cadastrée AV 158, d'une superficie de 30 m², située rue Ausone, pour la somme de 7 500 €.

- Par délibération n°2019.01.07 du Conseil Municipal du 7 février 2019, le Maire a été autorisé à acquérir auprès de Madame DA SILVA une partie de l'emprise propriété de la parcelle cadastrée AV 734, d'une superficie de 30 m², située rue Ausone, pour la somme de 7 500 €.

- Par délibération n°2019.02.08 du Conseil Municipal du 27 mars 2019, le Maire a été autorisé à acquérir auprès de Monsieur et Madame MARGAT une partie de l'emprise propriété de la parcelle cadastrée AV 155, d'une superficie de 145 m², située rue Ausone, pour la somme de 36250 €.

- Par délibération n°2019.03.04 du Conseil Municipal du 27 juin 2019, le Maire a été autorisé à acquérir auprès de Madame MEYNARDIE une partie de l'emprise propriété de la parcelle cadastrée AV 736, d'une superficie de 74 m², située rue Ausone, pour la somme de 18 500 €.

- Par délibération n°2019.03.05 du Conseil Municipal du 27 juin 2019, le Maire a été autorisé à acquérir auprès de la SA d'HLM VILOGIA une partie de l'emprise propriété de la parcelle cadastrée AR 39, d'une superficie de 450 m², située rue Jean Jaurès, pour la somme de 72 450 €.

- Par délibération n°2019.05.20 du Conseil Municipal du 12 décembre 2019, le Maire a été autorisé à octroyer à Madame MEYNARDIE une indemnité compensatrice de 1764 € dans le cadre des travaux de reprofilage liés à l'acquisition par la Ville d'une emprise propriété de 74 m² de la parcelle cadastrée AV 736, située rue Ausone.

b) à titre gratuit

Néant

2°) Cessions

a) à titre onéreux

- Par délibération n°2019.04.11 du Conseil municipal du 26 septembre 2019, le Maire a été autorisé à céder à titre onéreux, à Monsieur Gérald PICOU une emprise à détacher de la parcelle cadastrée BA499-501, située derrière le mur d'enceinte du cimetière communal, d'une superficie totale de 21 m², pour la somme de 2000 € augmentée de frais de notaire.

b) à titre gratuit

Néant

Ce bilan fait état d'une superficie de biens acquis de 864 m², pour une dépense de 175 950 euros, et d'une superficie de biens vendus de 21 m², pour une recette de 2000 euros.

Sur le plan budgétaire, les opérations suivantes ont été réalisées :

1°) Acquisitions :

Chapitre 21/ article 2111 :

- Achat d'une partie de la parcelle cadastrée AV 473, située rue Ausone, à Monsieur GATEAU d'une superficie de 30 m², pour la somme de 15 000 € (délibération n° 2018.06.20 du Conseil municipal du 18 décembre 2018) + Frais de notaire liés à l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AV 473 située rue Ausone, propriété de Monsieur GATEAU, pour la somme de 848,31 €.

- Achat d'une partie de la parcelle cadastrée AV 158, située rue Ausone, à Madame DA SILVA et Monsieur DUPOUY d'une superficie de 30 m², pour la somme de 7500 € (délibération n° 2019.01.06 du Conseil municipal du 7 février 2019) + Frais de notaire liés à l'acquisition d'une partie de la parcelle située rue Ausone, propriété de Madame DA SILVA et Monsieur DUPOUY pour la somme de 1017,14 €.

- Achat d'une partie de la parcelle cadastrée AV 734, située rue Ausone, à Madame DA SILVA d'une superficie de 30 m², pour la somme de 7500 € (délibération n° 2019.01.07 du Conseil municipal du 7 février 2019) + Frais de notaire liés à l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AV 734 située rue Ausone, propriété de Madame DA SILVA, pour la somme de 726,86 €.

2°) Cessions :

Néant

Il est proposé au Conseil Municipal,

- DE PRENDRE ACTE du bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'année 2019.

Mme le Maire indique que c'est une délibération formelle, mais qui permet de recenser un peu ce qu'il s'est passé.

Il s'agit d'une information.

Vote : Prise d'acte

DÉLIBÉRATION N° 2020.01.15 : MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Technique du 18 mai 2020,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- DE MODIFIER le tableau des effectifs de la façon suivante :

Filière / Grade	Catégorie	Nombre	Création / Suppression
RECRUTEMENT PAR MUTATION D'UN DIRECTEUR(RICE) ALSH APS			
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	1	Création à temps complet
Animateur	B	1	Création à temps complet

Vote : Unanimité

Mme le Maire indique qu'avec cette délibération s'achève le Conseil Municipal. Elle renouvelle ses remerciements aux Conseillers municipaux d'avoir accepté de siéger en nombre restreint. Elle leur rappelle qu'ils doivent signer les documents avant de quitter l'assemblée.

Mme CHARTIER indique qu'elle vient de voir avec le Directeur général des services pour que Marc RAYNAUD puisse siéger à la place Fabienne DUMAS dans l'ensemble des Conseils d'administration où elle était, en attendant de pouvoir nommer quelqu'un. Ils ne l'ont pas fait passer à ce Conseil alors qu'il est entré.

Mme le Maire se demande s'il y aura autant d'instances qui se réuniront. Tout dépendra de la date des élections.

Mme CHARTIER demande à Madame le Maire si elle donne son autorisation pour ce laps de temps, afin que l'un des deux puisse assister à la place de Fabienne DUMAS.

Mme le Maire est tout à fait d'accord.

Mme CHARTIER a chez elle, les dates des prochaines instances et propose à Madame le Maire de lui envoyer la liste.

Mme le Maire indique que le CM s'achève et qu'aujourd'hui, ils n'ont pas prévu d'autre Conseil Municipal, puisqu'ils ont passé le DOB et tout en même temps, ça leur permet d'être réactifs, ils verront, tout dépendra de la date des élections municipales.

Elle souhaite à toutes et tous, une bonne soirée.